

LES SORTS DE L'EUROPE CONFIE AUX DIPLOMATES

Conférence la plus importante depuis celle de Versailles

Réunion de délégués de trois grandes puissances: la Grande-Bretagne, la France et l'Italie.

MUSSOLINI PRESIDE
Bien des commentaires se font en divers pays sur l'issue de la conférence.

ALLEMANDS SCEPTIQUES

(Droits réservés 1933 par la Presse Associée)
STRESA, Italie, 11. — Les délégués français à la conférence de Stresa sont apparemment déterminés à faire de l'appel de la France à la Société des Nations contre l'Allemagne la base de toutes les délibérations de la conférence. Les Français, a appris la Presse Associée, sont d'avis que les délégués à la conférence doivent attaquer de front la violation allemande des clauses militaires du traité de Versailles. Si, dit-on, l'Allemagne a adopté une mesure illégale, elle peut en adopter d'autres.

Les chefs des gouvernements français, anglais et italien discutent aujourd'hui à Stresa les questions de sécurité européenne à la lumière du réarmement allemand, à une conférence regardée comme la plus importante depuis celle de Versailles. Les délégués anglais seraient d'accord avec Mussolini, dans les vœux qu'il a exprimés dans un article de journal, savoir que le résultat de la conférence ne sera ni la guerre ni la paix éternelle, mais que les délégués se sont assemblés dans le but de scruter et d'étudier la situation. Toutefois, ils se rendent compte que cette étude devra aboutir à quelque chose.

On prétend à Londres que la nouvelle entente franco-russe sera discutée à Stresa, et les journaux expriment l'espoir que les délégués trouveront le moyen d'établir un système de sécurité collective en se basant sur les principes de la Société des Nations.

Le président de la conférence est le premier ministre Mussolini d'Italie.

VUES DIVERSES
(Presse Canadienne)

STRESA, Italie, 11. — C'est aujourd'hui que s'ouvre l'importante conférence tripartite au palais historique Borromeo. Le premier ministre MacDonald de Grande-Bretagne et son secrétaire des affaires étrangères, Sir John Simon, le premier ministre Flandin de France et le ministre des affaires étrangères, Pierre Laval, vont discuter avec le premier ministre Mussolini d'Italie la situation créée par le réarmement de l'Allemagne.

MacDonald et Simon sont arrivés ici à 8 heures 30 ce matin et ont été reçus par Mussolini, et la délégation française est arrivée tard hier. Les délibérations ont commencé à 10 h. 20. C'est la première fois, depuis la conférence de paix de Paris, que se réunissent les premiers ministres de France, d'Italie et de Grande-Bretagne. Tous ces diplomates seront isolés du reste du monde pendant toute la journée.

Un émoi a été créé par un article du journal Popolo d'Italia, disant que l'Italie a l'intention de maintenir 600,000 hommes sous les armes jusqu'à ce que les perspectives soient devenues plus encourageantes.

(Suite à la 10e page)

LES NOUVELLES RELIGIEUSES
Nominations du Cardinal
QUEBEC, 11. — Par décision de Son Eminence le Cardinal Archevêque:
M. l'abbé Charles-Omer Garant, du Séminaire de Québec, a été nommé aumônier de l'Association des Patrons en remplacement de M. le chanoine Cyrille Gagnon.
M. l'abbé Georges Trépanier, au repos, a été nommé vicaire à Saint-Gregoire de Montmorency.

Le Cardinal à Joliette
JOLIETTE, 11. — La ville de Joliette prépare une grande réception en l'honneur de Son Eminence le Cardinal Villeneuve. Au cours d'une récente réunion, M. le maire a fait part au Conseil d'une entrevue qu'il a eue avec Son Excellence Mgr Pélissier sur la venue et l'installation de Son Eminence à l'occasion de la Semaine Sociale. Comme la ville a l'intention de lui faire une réception civique le comité de publicité va dresser un plan de réception et à le soumettre au Conseil.

Les personnalités de la conférence

(Presse Associée)
A conférence tripartite de Stresa, qui s'ouvre aujourd'hui, réunit les personnalités officielles européennes les plus éminentes qui se soient jamais assemblées depuis que le traité de Locarno fut signé, il y a dix ans.

MUSSOLINI
Le premier ministre Mussolini, d'Italie, n'est pas accompagné de son ministre des affaires étrangères, car il réunit en lui-même plusieurs personnalités, étant donné qu'il détient sept portefeuilles sur treize. Mussolini a fait connaître le désir de paix qui anime l'Italie, mais personne n'ignore qu'il dispose d'une puissante machine politique qu'il pourra mettre à contribution en cas de menace à la sécurité italienne.

MACDONALD
Le premier ministre MacDonald, de Grande-Bretagne, est une autre grande figure de cette conférence. Il fait converger tous ses efforts en vue d'ententes internationales. Il préfère aux menaces une discussion pacifique dans le but d'en venir à un entente, sur le déclin de sa carrière politique, au dire des observateurs, il se trouve en face de la situation la plus critique dont il ait eu à faire face.

FLANDIN
Le premier ministre Flandin, de France a dû laisser de côté ses occupations domestiques pour tourner son attention vers les questions diplomatiques. A l'exemple de Mussolini, il avertit le monde que la France, tout en étant disposée à la paix, est toutefois prête à combattre pour l'équilibre. Pierre Laval, ministre des affaires étrangères accompagné de son secrétaire des affaires étrangères, Sir John Simon, qui a la réputation d'être un brillant négociateur.

L'ARGENT DES ETATS-UNIS A 71 SOUS L'ONCE

Ce prix vient d'être fixé par proclamation du président des Etats-Unis.

LES EFFETS

(Presse Associée)
WASHINGTON, 11. — Le président Roosevelt a augmenté hier soir le prix que le trésor paie pour le nouvel argent sortant des mines. Ce prix est porté de 64 sous et demi à 71 sous l'once et ce nouveau taux est en vigueur depuis le 10 avril. Le prix a été fixé par proclamation présidentielle.

Mort de M. C. E. Gauvin à Québec

LE DEFUNT ETAIT LE DOYEN DES ARPEUTEURS DE QUEBEC.
(Presse Canadienne)
QUEBEC, 11. — M. Charles-E. Gauvin, doyen des arpeuteurs de Québec et secrétaire de Commission Nationale des Champs de Bataille, est décédé ici hier à l'âge de 81 ans. M. Gauvin laisse deux fils, le lieutenant-colonel Henri Gauvin et le major Raymond Gauvin, et six filles: Mlle M.-N. Chaloner, d'Ottawa, et Edward Chaloner, de Brooklyn, N. Y., sont ses beaux-frères.

PARIS, 11. — On dit dans les milieux bien renseignés que les futures mesures que prendra la France consisteront en des pactes de sécurité mutuels avec la petite entente, la Grèce et la Turquie, dans le but de consolider les accords qui pourraient être conclus à Stresa. L'accord franco-italien qui vient d'être discuté servirait de modèle à ces futures accords.

PRISON POUR NEGLIGENCE

(Presse Canadienne)
LOS ANGELES, 11. — Lloyd McDonald, 33 ans, a été condamné aujourd'hui à 180 jours de prison pour avoir laissé seule une jeune fille dans une automobile en panne sa vieille mère invalide âgée de 70 ans.

"SI TU VEUX LA PAIX, PRÉPARE LA GUERRE..."



Immédiatement après avoir conféré avec Sir John Simon, au sujet de la paix européenne, Hitler va faire l'inspection de ses nouveaux avions de combat. On le voit ici accompagné du général Herman Goering, premier ministre de Prusse et ministre de l'Air, et de plusieurs hauts militaires, à Doberitz, inspectant l'escadrille de Richtofen.

75 ONT EU DES SALAIRES DE \$5000 ET PLUS

Un rapport du secrétaire d'Etat, M. Cahan, sur le service civil.

16 SOUS-MINISTRES

Suivant un rapport déposé hier en Chambre des Communes par M. C. H. Cahan, secrétaire d'Etat, en réponse aux questions de M. Robert McKenzie, député libéral d'Assiniboia, 75 fonctionnaires ont été nommés par le gouvernement fédéral et la commission du service civil à des salaires de \$5,000 et plus par année, depuis le mois de juillet 1930.

Le rapport mentionne également que depuis la même date, 77 fonctionnaires et employés du gouvernement qui ne tombent pas sous le coup de la loi du service civil, ont obtenu des augmentations de salaires de \$500 ou plus.

LES SERVICES

Les nominations et augmentations de salaires faites dans les divers ministères comme suit:—
AGRICULTURE—Trois nominations à \$5,000 et plus: le Dr G. S. Barton, sous-ministre; le Dr L. E. Kirk, agrostologiste; et A. A. Leth, président de la commission fédérale des débouchés commerciaux. 5 fonctionnaires du ministère ont reçu des augmentations de \$500 et plus.

Victor Morris s'est livré à la police

RECHERCHE DEPUIS SAMEDI POUR INFRACTION A LA LOI DES VALEURS. — EN COUR DEMAIN.
Victor Morris, 29 ans, 41 avenue Daly, qui était recherché par la police provinciale depuis samedi dernier, s'est livré à la police d'Ottawa vers une heure, 20 cet après-midi. Il s'est rendu au poste en compagnie du chef C. P. McCarthy, de la police du comté de Carleton, et y fut détenu. Au moment où nous allons sous presse, il n'avait pas encore été entendu de son avocat.

La police cherche encore un autre suspect du nom de George G. Guy, sans adresse connue, sur une accusation du même genre. Les prétendues infractions ont été mises à jour lors de la récente enquête faite à Ottawa par les représentants de la Commission des valeurs d'Ontario.

Expulsion d'un correspondant

(P. Can — Havas)
BERLIN, 11. — On a ordonné aujourd'hui l'expulsion d'Allemagne de M. Behrens, correspondant du Journal National de Bâle, qui est accusé par les autorités allemandes d'avoir pris une attitude hostile envers le Reich.

UN TYPHON FAIT PÉRIR AU MOINS 70 PERSONNES

Ce typhon s'abat récemment sur les Iles Philippines.
(Presse Associée)
MANILLE, Iles Philippines, 11. — D'après des nouvelles retardées, le nombre des morts à la suite du typhon de samedi dernier est d'au moins 70. Les corps de 17 pêcheurs ont été retrouvés et on craint que d'autres n'aient péri. Presque tous les bâtiments de la ville de Borongan ont été détruits et ses 21,000 habitants sont sans foyers.

LES SALAIRES DE \$1200 ET MOINS RÉTABLIS

25.000 fonctionnaires canadiens toucheront désormais leurs pleins salaires.
M. LAPOINTE
7,000 fonctionnaires de plus verront leurs salaires restaurés en entier au Canada par suite du projet de loi du ministre des Finances, M. E. N. Rhodes, adopté en première lecture hier, aux Communes.

L'ALLEMAGNE EST MÉFIANTE ET INQUIÈTE

Stresa lui cause des soucis. L'attitude des socialistes nationaux à la veille de la conférence.

DEUX POINTS

BERLIN, 11 avril (P.C. Havas) — Le Voelkischer Beobachter, journal de Hitler, traduit la méfiance que l'on ressent à Berlin à la veille de la conférence de Stresa. On craint surtout que des décisions y soient prises en faveur de l'Allemagne qui, déclare Walter Schmitt dans ce journal, montre qu'elle avait aussi une notion de sécurité à Genève les puissances considèrent l'Europe comme une plateforme favorable à leurs buts et non pas comme un continent sur lequel les formes nationales les plus diverses veulent se faire sentir.

M. Trudeau mort à Orlando, Floride

C'ETAIT UN HOMME D'AFFAIRES BIEN CONNU DE MONTRÉAL.
(Presse Canadienne)
ORLANDO, Floride, 11. — J.-J. Charles-Emile Trudeau, homme d'affaires de Montréal, est décédé hier soir à Orlando à l'âge de 46 ans. Il fut atteint de la pneumonie vendredi dernier. Mme Trudeau et une fille du défunt firent le trajet de Montréal en avion pour se rendre au chevet du mourant. Le défunt était gérant général de la Champlain Oil Products, Ltd. et vice-président du club de balie. Il était à Orlando depuis trois semaines.

Moins de chômeurs à Toronto

TORONTO, 11. — Durant les sept mois qui se sont terminés le 31 mars plus de 3,400 familles ont cessé de leur propre gré à recevoir des secours dans la ville de Toronto. C'est ce que le commissaire du bien-être, M. A. W. Laver a souligné en rapportant que 2,640 autres familles avaient cessé d'être secourues pour d'autres raisons.

L'INDUSTRIE MINIÈRE EN SERA STIMULÉE

L'augmentation du prix de l'argent aux Etats-Unis. Pars aux commentaires au Trésor.

BI-METALLISME

Toute augmentation du prix de l'argent va donner un élan à l'industrie minière au Canada, mais se peut aussi que la politique des Etats-Unis à propos du métal blanc soit préjudiciable à la stabilisation mondiale du papier-monnaie et à la situation économique en Chine.

Les experts monétaires surveillent la situation avec beaucoup d'intérêt. Le gouvernement est tenu au courant de tout nouveau développement.

Le bill des barbiers a été défait

SUR LA RECOMMANDATION DE M. BELANGER, LE COMITÉ DES BILLES PRIVÉS TUE LA MESURE.

INVITATION AUX P. MINISTRES PROVINCIAUX

Ils sont invités à se réunir en conférence à Montréal le 9 avril.

LES SECOURS

(Presse Canadienne)
MONTREAL, 11. — Il est possible que la réunion proposée des premiers ministres provinciaux, dans le but de discuter la demande que le gouvernement fédéral assume toute la responsabilité des secours aux chômeurs, soit ajournée à plus tard, car un certain nombre de premiers ministres ne pourraient se rendre à Montréal pour le 22 avril.

M. Trudeau mort à Orlando, Floride

C'ETAIT UN HOMME D'AFFAIRES BIEN CONNU DE MONTRÉAL.
(Presse Canadienne)
ORLANDO, Floride, 11. — J.-J. Charles-Emile Trudeau, homme d'affaires de Montréal, est décédé hier soir à Orlando à l'âge de 46 ans. Il fut atteint de la pneumonie vendredi dernier. Mme Trudeau et une fille du défunt firent le trajet de Montréal en avion pour se rendre au chevet du mourant. Le défunt était gérant général de la Champlain Oil Products, Ltd. et vice-président du club de balie. Il était à Orlando depuis trois semaines.

Moins de chômeurs à Toronto

TORONTO, 11. — Durant les sept mois qui se sont terminés le 31 mars plus de 3,400 familles ont cessé de leur propre gré à recevoir des secours dans la ville de Toronto. C'est ce que le commissaire du bien-être, M. A. W. Laver a souligné en rapportant que 2,640 autres familles avaient cessé d'être secourues pour d'autres raisons.

L'ELOGE DES SCANDINAVES

(Presse Canadienne)
NEW-YORK, 11. — Cessez les plaisanteries au sujet des langues, spécialement des langues scandinaves, déclare Hoffman Philip, ministre des Etats-Unis en Norvège, car nulle part on ne saurait trouver autant de gens cultivés qu'en Norvège. Tous sont éduqués et possèdent une habileté spéciale à s'exprimer, à écrire et à cultiver les arts.

INTERVENTION QUI RETARDERA L'ADOPTION

"La prairie attend", dit le sénateur Meighen. Le sénateur Sinclair veut plus de sagesse.

AMENDEMENTS

Une intervention du sénateur J. E. Sinclair, libéral de l'île du Prince-Edouard, contre la suspension des règlements du sénat a mis obstacle à l'étude par le sénat des nombreux amendements apportés par la commission sénatoriale des banques et du commerce au bill des prêts agricoles.

ON CRAINT UN 2e MARATHON À QUEEN'S PARK

Duel Hepburn-Henry sur un "bout de papier". Bill de l'Hydro en 3e lecture.

LES EMOTIONS SONT CHAUFFÉES A BLANC

(Presse Canadienne)
TORONTO, 11. — Revenant à Queen's Park après leur première nuit de repos depuis dimanche, les législateurs de la province se demandent aujourd'hui si on réussira à trouver, dans la cave du palais législatif, le bout de papier portant un message du chef de l'opposition George S. Henry au premier ministre Mitchell F. Hepburn et la réponse de M. Hepburn.

Petites Dépêches

Recherche d'empoisonneurs
LINDSAY, Ont., 11. — Les policiers sont à la recherche d'empoisonneurs de chiens en cette ville. Trois de ces animaux ont été empoisonnés récemment et l'un d'eux plus de 100 mort de cette façon.

Il est suffoqué
MONTREAL, 11. — Un pompier a été suffoqué par la fumée et de grands dommages ont été causés dans un incendie qui s'est déclaré hier soir au bureau d'un dentiste, avenue Monkland. Le pompier J. Morin, a repris l'usage de ses sens, grâce aux bons soins de ses compagnons.

Feu Mlle Rivard
QUEBEC, 11. — Mlle Clotilde Rivard, directrice de la société pour la protection des jeunes filles et sœur du juge Adolphe Rivard, de la Cour du Banc du Roi, est décédée ici à l'âge de 70 ans. Elle faisait partie de la société depuis 1919.

Taxe de \$200
LACHINE, P.Q., 11. — A partir du 1er mai, tous les magasins à chaînes dans les limites de Lachine devront payer à la ville une taxe de deux cents dollars, conformément à une résolution adoptée hier soir par le conseil municipal.

Familles menacées
QUEBEC, 11. — Environ trois cents familles de Québec seront chassées de leurs foyers le 1er mai, à moins que la ville ne paye aux propriétaires de ces maisons le loyer de quelques mois au moins. Telle est la déclaration faite hier au comité administratif par une délégation d'un syndicat catholique.

Le président R. S. Colter du comité des bills privés a refusé d'entendre Arthur Slaght, C.R., en faveur du bill, et J.-C. German, qui s'opposait au bill. M. Colter a dit que le sous-comité avait obtenu tous les renseignements nécessaires.

La mesure voulait accorder à l'Association des barbiers et coiffeurs le pouvoir de régler les salaires, les heures de travail et la concurrence dans les salons de barbiers, coiffeurs et embouilleurs.

M. Bélanger dit que ces métiers ont besoin de réglementation. A cette fin, on pourrait étendre les pouvoirs du ministère de la santé.

Le président R. S. Colter du comité des bills privés a refusé d'entendre Arthur Slaght, C.R., en faveur du bill, et J.-C. German, qui s'opposait au bill. M. Colter a dit que le sous-comité avait obtenu tous les renseignements nécessaires.

La mesure voulait accorder à l'Association des barbiers et coiffeurs le pouvoir de régler les salaires, les heures de travail et la concurrence dans les salons de barbiers, coiffeurs et embouilleurs.

M. Bélanger dit que ces métiers ont besoin de réglementation. A cette fin, on pourrait étendre les pouvoirs du ministère de la santé.

Le président R. S. Colter du comité des bills privés a refusé d'entendre Arthur Slaght, C.R., en faveur du bill, et J.-C. German, qui s'opposait au bill. M. Colter a dit que le sous-comité avait obtenu tous les renseignements nécessaires.

La mesure voulait accorder à l'Association des barbiers et coiffeurs le pouvoir de régler les salaires, les heures de travail et la concurrence dans les salons de barbiers, coiffeurs et embouilleurs.

M. Bélanger dit que ces métiers ont besoin de réglementation. A cette fin, on pourrait étendre les pouvoirs du ministère de la santé.

Le président R. S. Colter du comité des bills privés a refusé d'entendre Arthur Slaght, C.R., en faveur du bill, et J.-C. German, qui s'opposait au bill. M. Colter a dit que le sous-comité avait obtenu tous les renseignements nécessaires.

La mesure voulait accorder à l'Association des barbiers et coiffeurs le pouvoir de régler les salaires, les heures de travail et la concurrence dans les salons de barbiers, coiffeurs et embouilleurs.

M. Bélanger dit que ces métiers ont besoin de réglementation. A cette fin, on pourrait étendre les pouvoirs du ministère de la santé.

Le président R. S. Colter du comité des bills privés a refusé d'entendre Arthur Slaght, C.R., en faveur du bill, et J.-C. German, qui s'opposait au bill. M. Colter a dit que le sous-comité avait obtenu tous les renseignements nécessaires.

La mesure voulait accorder à l'Association des barbiers et coiffeurs le pouvoir de régler les salaires, les heures de travail et la concurrence dans les salons de barbiers, coiffeurs et embouilleurs.

M. Bélanger dit que ces métiers ont besoin de réglementation. A cette fin, on pourrait étendre les pouvoirs du ministère de la santé.

Le président R. S. Colter du comité des bills privés a refusé d'entendre Arthur Slaght, C.R., en faveur du bill, et J.-C. German, qui s'opposait au bill. M. Colter a dit que le sous-comité avait obtenu tous les renseignements nécessaires.

La mesure voulait accorder à l'Association des barbiers et coiffeurs le pouvoir de régler les salaires, les heures de travail et la concurrence dans les salons de barbiers, coiffeurs et embouilleurs.

M. Bélanger dit que ces métiers ont besoin de réglementation. A cette fin, on pourrait étendre les pouvoirs du ministère de la santé.

Le président R. S. Colter du comité des bills privés a refusé d'entendre Arthur Slaght, C.R., en faveur du bill, et J.-C. German, qui s'opposait au bill. M. Colter a dit que le sous-comité avait obtenu tous les renseignements nécessaires.

ON CRAINT UN 2e MARATHON À QUEEN'S PARK

Duel Hepburn-Henry sur un "bout de papier". Bill de l'Hydro en 3e lecture.

LES EMOTIONS SONT CHAUFFÉES A BLANC

(Presse Canadienne)
TORONTO, 11. — Revenant à Queen's Park après leur première nuit de repos depuis dimanche, les législateurs de la province se demandent aujourd'hui si on réussira à trouver, dans la cave du palais législatif, le bout de papier portant un message du chef de l'opposition George S. Henry au premier ministre Mitchell F. Hepburn et la réponse de M. Hepburn.

M. Henry a hier déclenché le duel le plus mouvementé de la session en accusant le premier ministre de l'avoir "trompé de propos délibéré" mardi soir en ne déclarant pas sur le bill que le bill annulerait les contrats d'énergie. Québec, adopté en deuxième lecture ce jour-là, serait étudié en comité durant la nuit. M. Hepburn a dit plus tard aux journalistes qu'il démissionnerait "immédiatement" si le bill ne mentionnait pas la mesure sur l'énergie.

JOURNÉEMENT PLUS TOT
Le premier ministre Hepburn a ajourné une Chambre épuisée, peu après minuit ce matin. La Chambre avait siégé sans interruption de lundi après-midi à quatre heures hier matin et elle avait repris ses délibérations hier après-midi.

Dans l'intervalle, les législateurs se demandent aujourd'hui s'ils auront à participer à un autre marathon. Le bill de l'énergie doit en effet revenir en troisième lecture.

Les conservateurs se proposent de renouveler leur opposition. Ils proposent probablement que la mesure soit renvoyée au comité. Cela ouvrirait tout grand le débat qui s'est terminé quand le bill fut adopté.

(Suite à la 7e page)

Petites Dépêches

Recherche d'empoisonneurs
LINDSAY, Ont., 11. — Les policiers sont à la recherche d'empoisonneurs de chiens en cette ville. Trois de ces animaux ont été empoisonnés récemment et l'un d'eux plus de 100 mort de cette façon.

Il est suffoqué
MONTREAL, 11. — Un pompier a été suffoqué par la fumée et de grands dommages ont été causés dans un incendie qui s'est déclaré hier soir au bureau d'un dentiste, avenue Monkland. Le pompier J. Morin, a repris l'usage de ses sens, grâce aux bons soins de ses compagnons.

Feu Mlle Rivard
QUEBEC, 11. — Mlle Clotilde Rivard, directrice de la société pour la protection des jeunes filles et sœur du juge Adolphe Rivard, de la Cour du Banc du Roi, est décédée ici à l'âge de 70 ans. Elle faisait partie de la société depuis 1919.

Taxe de \$200
LACHINE, P.Q., 11. — A partir du 1er mai, tous les magasins à chaînes dans les limites de Lachine devront payer à la ville une taxe de deux cents dollars, conformément à une résolution adoptée hier soir par le conseil municipal.

Familles menacées
QUEBEC, 11. — Environ trois cents familles de Québec seront chassées de leurs foyers le 1er mai, à moins que la ville ne paye aux propriétaires de ces maisons le loyer de quelques mois au moins. Telle est la déclaration faite hier au comité administratif par une délégation d'un syndicat catholique.

Le président R. S. Colter du comité des bills privés a refusé d'entendre Arthur Slaght, C.R., en faveur du bill, et J.-C. German, qui s'opposait au bill. M. Colter a dit que le sous-comité avait obtenu tous les renseignements nécessaires.

La mesure voulait accorder à l'Association des barbiers et coiffeurs le pouvoir de régler les salaires, les heures de travail et la concurrence dans les salons de barbiers, coiffeurs et embouilleurs.

M. Bélanger dit que ces métiers ont besoin de réglementation. A cette fin, on pourrait étendre les pouvoirs du ministère de la santé.

Le président R. S. Colter du comité des bills privés a refusé d'entendre Arthur Slaght, C.R., en faveur du bill, et J.-C. German, qui s'opposait au bill. M. Colter a dit que le sous-comité avait obtenu tous les renseignements nécessaires.

La mesure voulait accorder à l'Association des barbiers et coiffeurs le pouvoir de régler les salaires, les heures de travail et la concurrence dans les salons de barbiers, coiffeurs et embouilleurs.

M. Bélanger dit que ces métiers ont besoin de réglementation. A cette fin, on pourrait étendre les pouvoirs du ministère de la santé.

Le président R. S. Colter du comité des bills privés a refusé d'entendre Arthur Slaght, C.R., en faveur du bill, et J.-C. German, qui s'opposait au bill. M. Colter a dit que le sous-comité avait obtenu tous les renseignements nécessaires.

La mesure voulait accorder à l'Association des barbiers et coiffeurs le pouvoir de régler les salaires, les heures de travail et la concurrence dans les salons de barbiers, coiffeurs et embouilleurs.

M. Bélanger dit que ces métiers ont besoin de réglementation. A cette fin, on pourrait étendre les pouvoirs du ministère de la santé.

Le président R. S. Colter du comité des bills privés a refusé d'entendre Arthur Slaght, C.R., en faveur du bill, et J.-C. German, qui s'opposait au bill. M. Colter a dit que le sous-comité avait obtenu tous les renseignements nécessaires.

La mesure voulait accorder à l'Association des barbiers et coiffeurs le pouvoir de régler les salaires, les heures de travail et la concurrence dans les salons de barbiers, coiffeurs et embouilleurs.

M. Bélanger dit que ces métiers ont besoin de réglementation. A cette fin, on pourrait étendre les pouvoirs du ministère de la santé.

Le président R. S. Colter du comité des bills privés a refusé d'entendre Arthur Slaght, C.R., en faveur du bill, et J.-C. German, qui s'opposait au bill. M. Colter a dit que le sous-comité avait obtenu tous les renseignements nécessaires.

La mesure voulait accorder à l'Association des barbiers et coiffeurs le pouvoir de régler les salaires, les heures de travail et la concurrence dans les salons de barbiers, coiffeurs et embouilleurs.

M. Bélanger dit que ces métiers ont besoin de réglementation. A cette fin, on pourrait étendre les pouvoirs du ministère de la santé.

Le président R. S. Colter du comité des bills privés a refusé d'entendre Arthur Slaght, C.R., en faveur du bill, et J.-C. German, qui s'opposait au bill. M. Colter a dit que le sous-comité avait obtenu tous les renseignements nécessaires.

La mesure voulait accorder à l'Association des barbiers et coiffeurs le pouvoir de régler les salaires, les heures de travail et la concurrence dans les salons de barbiers, coiffeurs et embouilleurs.

M. Bélanger dit que ces métiers ont besoin de réglementation. A cette fin, on pourrait étendre les pouvoirs du ministère de la santé.

Le président R. S. Colter du comité des bills privés a refusé d'entendre Arthur Slaght, C.R., en faveur du bill, et J.-C. German, qui s'opposait au bill. M. Colter a dit que le sous-comité avait obtenu tous les renseignements nécessaires.

La mesure voulait accorder à l'Association des barbiers et coiffeurs le pouvoir de régler les salaires, les heures de travail et la concurrence dans les salons de barbiers, coiffeurs et embouilleurs.

M. Bélanger dit que ces métiers ont besoin de réglementation. A cette fin, on pourrait étendre les pouvoirs du ministère de la santé.

<

Le Droit

"L'avenir est à ceux qui luttent"

Journal indépendant en politique et
totalement dévoué aux intérêts
de l'Égypte et de la Patrie.

Fondé le 27 mars 1913
Publié par le Syndicat d'Œuvres
Sociales (Léte)

SIÈGE SOCIAL: 98, RUE GEORGES

Services télégraphiques:
PRESSE ASSOCIÉE ET
PRESSE CANADIENNE

Correspondants dans les principales villes
et les campagnes

Membre de l'Audit Bureau of Circulation et de
l'Association Canadienne des Quotidiens

ABONNEMENTS
Quotidien

Canada \$5.00 Ottawa par poste \$6.00
Etats-Unis \$ 7.00 Union Postale \$10.00

Hebdomadaire
Canada \$1.50 Etats-Unis et
Union Postale \$2.50

JEUDI, 11 AVRIL 1935

Multiples inconvénients des billets unilingues

Une demi-mesure et un compromis qui
n'ont guère de succès. — Le va-et-
vient des billets de banque. — Des
banques anglaises ostracisent les bil-
lets français. — Ce qui se passe à
Montréal. — Et dans les provinces
anglaises? — Quand reviendrons-
nous au bon sens?

Telle qu'elle était d'abord rédigée,
la loi créant et régissant la Banque du
Canada ne faisait pas mention de la lan-
gue dans laquelle les billets de cette ban-
que seraient libellés. N'y eût-il eu au-
cune demande de la part de la popula-
tion française, les nouveaux billets au-
raient été exclusivement en anglais. A
la suite de nombreuses représentations,
le ministre des Finances annonça que le
gouvernement avait décidé d'émettre
non pas des billets bilingues, comme on
le réclamait, mais des billets en anglais
et français.

A ceux qui n'étaient pas satisfaits,
des ministres répondirent: "Mais soyez
donc contents. C'est la première fois que
la langue française apparaitra sur des
billets officiels. Aucun gouvernement ne
vous a encore accordé un faveur sem-
blable." C'était se tirer facilement d'un
mauvais pas, puisque nous estimons que
le gouvernement fédéral ne pouvait pas
décevoir, dans l'émission des billets de
la Banque du Canada, faire abstraction
du français, langue officielle. Et d'autant
plus que ces nouveaux billets étaient
destinés à remplacer, avec le temps,
des billets de banques privées, telles que
la Banque Canadienne Nationale et la
Banque Provinciale, billets qui portent
des inscriptions françaises.

Plus tard, d'autres firent de vagues
promesses: "Si le système à double émis-
sion ne marche pas, il sera toujours
temps, plus tard, de faire imprimer des
billets bilingues."

La Banque du Canada fonctionne de-
puis un mois à peine et nous pouvons
affirmer déjà que le nouveau système ne
marche pas. L'argent circule. En ce mo-
ment, nous avons des billets français;
l'instant d'après ils se sont transformés
en billets anglais. Pour avoir toujours en
main les billets qui nous conviennent,
il faudrait faire plusieurs visites par jour
aux banques, et à des banques qui ont
des billets français à la disposition de
leurs clients.

Les faits suivants révèlent l'existence
d'autres griefs, et de ceux que nous re-
doutons le plus. Le "Devoir" du 30 mars
relate cet incident qui s'est passé dans
une banque de Montréal: "Est-ce que
vous n'avez pas de billets français?" de-
mande Mlle Crevier. — Non, Mademoi-
selle, répond le commis. — Est-ce que
vous n'êtes pas censé en avoir? reprend
la cliente canadienne-française. — Ab-
solutement pas. Comment? — Absolu-
ment pas. C'est ici une banque anglaise!
— Vous avez pourtant beaucoup de cli-
ents de langue française? — Non, non.
Ils sont plutôt rares. — C'est bien, tant
pis pour vous, conclut Mlle Crevier. Cette
banque en aura perdu un tout de suite...
"On nous raconte un autre aventure,
plus tristement significative, écrit M.
Héroux, dans le journal du même jour.
La première, à la rigueur, pourrait n'ex-
primer que l'insolente ignorance, en mé-
me temps que la morgue d'un individu
médiocrement élevé. La seconde révèle,
chez l'un de nos nôtres, une pénible déché-
ance de l'esprit et du cœur.

"L'incident se passe cette fois dans
un village. La banque est de celles que
l'on qualifie couramment de banques an-
glaises, mais le gérant local est un Cana-
dien français. Ce qui suffit à dire que
le village est en majorité française. Le
client réclame des billets français de la
Banque du Canada. Le gérant ne se con-
tente point de lui dire qu'il n'en a pas,
mais entend de lui faire la leçon sur
son intransigeance, son chauvinisme,
etc."

"L'illustration" de Montréal rap-
porte qu'une femme s'est présentée à une
banque anglaise et qu'en demandant des
billets français, elle s'est attirée la ré-
ponse suivante: "We do not keep those
here."
Si des employés de banques anglaises
se permettent tant d'arrogance à Mon-
tréal, que doit-il se passer dans les pro-
vinces anglaises? La "Feuille d'Érable"
nous apprend: "Voici la réponse au-
tentique qu'un employé d'une banque
d'Ottawa fit il y a quelques jours à une
jeune fille qui demanda des billets por-
tant une légende française: "We have
not got any, we shall not have any and
we will not give you any." Voilà qui est
clair!

Dans d'autres banques anglaises, le
service est plus court, mais toujours
est-il qu'il faut, pour avoir des billets
français, en faire la demande formelle.
Tous ces inconvénients auraient été

évités, si les billets de la Banque du Ca-
nada avaient été bilingues. Ils auraient
été évités aux banques, à leurs clients, à
toute la population. Mais le gouverne-
ment ne l'a pas voulu. Quand aura-t-il
l'occasion, maintenant, de revenir sur
sa décision?

Charles GAUTIER.

Critique littéraire. "L'ÉCOLE LITTÉRAIRE DE MONTREAL" (1)

par Jean Charbonneau

M. Jean Charbonneau publie aux
éditions Albert Lévésque un ouvrage im-
portant pour l'histoire littéraire de notre
pays, qu'il intitule "L'École littéraire de
Montréal". M. Charbonneau, qui n'avait
rien fait paraître depuis quelques an-
nées, est néanmoins connu dans notre
petite république des lettres. Poète à la
tournure d'esprit philosophique, il a
fourni une œuvre abondante. Rappelons,
pour mémoire, le titre de ses ouvrages
précédents: "Les Blessures", "L'Age de
sang", "Les Prédéstinés", "L'Ombre dans
le Miroir" et "La Flamme ardente", poé-
mes, sans compter trois volumes de pro-
se: "Les Influences françaises". C'est un
bagage appréciable.

M. Charbonneau a été l'un des fon-
dateurs de l'École littéraire de Montréal,
qu'il a présidée pendant quelques an-
nées. Mul ne pouvait en parler avec plus
de science. Il lui consacre un bouquin
volumineux qui aurait gagné à s'alléger
de bien des détails et des commentaires,
surtout dans la première partie, mais
qui renferme des renseignements pré-
cieux sur la génération des plus de cin-
quante ans. L'ouvrage comprend trois
parties. La première, intitulée "Les Ori-
gines", constitue à vrai dire l'histoire
complète de ce mouvement. La deuxième,
sous ce titre: "Les Animateurs", est
sans doute la plus intéressante puis-
qu'elle renferme des études sur la plu-
part de ceux qui se sont fait un nom
dans notre littérature durant le quart
de siècle qui va de 1895 à 1920. Il suffit
de jeter un coup d'œil à la table des ma-
tières pour évoquer ceux dont, au temps
de notre jeunesse, nous parlions avec
respect et admiration, ou bien désinvol-
ture et dédain, mais dont on parlait:
Germain Beaulieu, Charles Gill, Émile
Nelligan, Albert Ferland, Lucien Rainier,
E.-Z. Massicotte, Gonzalve Désaulniers,
Alphonse Beauregard, Lionel Léveillé,
Louis-J. Doucet, Albert Drexler, Albert
Lalonde, Gustave Comte, Ernest et Ju-
les Tremblay, Damase Potvin, Lourigny
de Montigny, Léon Lorrain et Albert Lo-
zeau. Mais cette liste, si elle rappelle des
souvenirs déjà lointains, renferme aussi
des noms de gens bien vivants.

L'auteur dégage les traits essentiels
de leur vie et de leur œuvre. A vrai dire,
il est assez avare de détails biographiques.
Fidèle à sa manière et subsistant
l'influence de la formation qu'il s'est
donnée, il préfère se livrer à des com-
mentaires d'allure philosophique et l'on
est tenté de se plaindre. M. Charbon-
neau est terriblement sérieux et l'on
voudrait un peu plus de légèreté. Mais
la matière est assez riche pour donner à
la deuxième partie de son livre la valeur
d'un document de premier ordre.

La troisième partie, "Les Influences"
dégage le sens de ce mouvement et nous
invite à le juger.
L'École littéraire a eu une importance
qu'il ne faudrait pas exagérer (M. Char-
bonneau est tenté de verser dans cet
excès), mais qu'il serait trop facile de
nier avec un sourire de supériorité. Les
controverses auxquelles elle a donné
lieu, les injures dont on l'abreuve en-
core sont des preuves de la place qu'elle
a occupée dans notre histoire littéraire.
Tous les historiens de notre littérature
y ont vu la naissance d'un mouvement,
le premier depuis 1860. On en discute
toujours. Elle a marqué une date. Évi-
demment, le renouveau était dans l'air.
L'un des meilleurs poètes de cette gé-
nération, l'un de ceux qui apportait la
technique et les accents les plus nou-
veaux dans notre poésie, c'est-à-dire
Nérée Beauchemin, était bien éloigné de
l'École littéraire; on ne saurait concevoir
aucun lien entre le patriarche de
Yamachiche et les étudiants exubérants
de Montréal qui fondaient l'École. Le
meilleur roman de cette époque-la (du
point de vue littéraire), qui reste à cet
égard l'un des mieux faits de notre lit-
térature et qui s'inspirait du naturalisme
français dans toute sa vigueur, c'est-à-
dire la MARIE CAUMET de Rodolphe
Girard, n'avait pas pour auteur un mem-
bre de l'École littéraire. Celle-ci compte
des poètes de belle valeur. Jusqu'à quel
point doivent-ils leur œuvre à l'École?
C'est à voir. Ici, il faut bien marquer
que l'École littéraire n'a pas été une
école au sens véritable du terme: elle
ne se préoccupait pas de défendre une
doctrine.

Elle réunissait des jeunes gens qui
avaient le goût des choses de l'esprit, si-
non toujours un grand talent et qui sen-
taient leur isolement. A la fin du 19e
siècle, écrit M. Charbonneau, "un jeune
homme que sa famille destinait à une
profession quelconque et qui, clandestin-
ement, FAISAIT DE LA LITTÉRATURE,
avait besoin d'être mis sous observa-
tion comme s'il était atteint d'une ma-
ladie mentale". Dans l'excellente pré-
face qu'il a écrite pour le livre de Jean
Charbonneau, Louis Dantin écrit de son
côté: "L'École vint à une époque où le
goût des poursuites intellectuelles s'at-
tristait chez la jeunesse. Depuis vingt ans,
nul poète n'avait repris la lyre de nos
anciens, sans parler des lyres plus mo-
dernes dont les sons étouffés nous parve-
naient à travers l'Atlantique. Nous étions
en danger de laisser périr, dessécher
le mince filet de sève qui avait tenu
jusqu'à notre littérature vivante...
C'est dans cette stagnation que surgit
un groupe résolu qui entreprit de raviver
chez nous l'intérêt aux choses de
l'esprit et d'apprendre à notre langage
des formules plus neuves."

L'École littéraire remplit ce rôle bien-
faisant de faire sentir à chacun qu'il
n'était pas seul et que, par conséquent,

ses préoccupations n'étaient pas celles
d'un illuminé. Elle lui fournissait un
cercle où causer de ses idées et lui faisait
entrevoir que, si produisant, ses œuvres
intéresseraient au moins quelques per-
sonnes. En somme, elle créait un milieu
et, pour certains, elle fut l'aiguillon qui
porta à écrire. Evidemment, les grandes
œuvres naissent de la solitude. Mais une
littérature n'est pas faite que de som-
mes, on l'oublie trop souvent.

En ce sens, elle eut, comme l'écrivit M.
Charbonneau, une influence décisive
sur la génération de 1895 et elle prépara
les voies aux générations qui ont suivi.
Celles-ci à leur tour annoncent les écri-
vains de demain. Le progrès est constan-
t d'une génération à l'autre et nous
pouvons entrevoir le jour où nous aurons
une littérature qui prendra sa place, mo-
deste à coup sûr, parmi les littératures
du monde.

La période féconde de l'École lit-
téraire ne dura que quelques années. Fon-
dée en 1895 par quelques étudiants, la
société se réunissait un peu partout
pour parler littérature et art. Pauvres,
pleins d'enthousiasme, animés du feu de
la jeunesse, ses membres couraient dans
ces réunions intimes ce qu'ils portaient
en eux. La s'arrête, à nos yeux, l'œuvre
efficace de l'École. Par malheur, quel-
ques-uns de ses membres voulurent en
faire je ne sais quelle Académie cana-
dienne, pour laquelle ils reçurent même
une subvention du gouvernement pro-
vincial. C'était imprimer au mouvement
une direction tout à fait nouvelle et in-
opportune. C'est pourquoi sans doute
plusieurs s'en éloignèrent. Nous ne pou-
vons partager les regrets de M. Char-
bonneau sur ce point. Après deux ou
trois ans, elle traîna une vie languissan-
te pendant de nombreuses années, puis
s'éteignit doucement. Elle avait épuisé
son utilité; elle avait rempli tout son
rôle qui était celui d'éveilleur. Mais elle
avait écrit un chapitre de notre histoire
littéraire. Telle est la conclusion qui
semble se dégager des chapitres assez
diffus de M. Charbonneau.

Pierre DAVIAULT.

(1) Un vol., aux éd. Albert Lévésque.

AU JOUR LE JOUR

Journaux de parti

Le bill de M. Church a été adopté en troi-
sième lecture par la Chambre des Communes.
Le projet de loi a trois buts définis. M. Eugène
L'Heureux les résume ainsi dans "L'Action
Catholique": "Le bill 50 a pour but d'exiger
que les noms et adresses des propriétaires, ré-
dacteurs en chef, éditeurs, actionnaires, obli-
gataires et créanciers hypothécaires des jour-
naux et périodiques publiés au Canada soient
communiqués au ministre des Postes et publiés
dans ces journaux et périodiques, et ce deux
fois par année, soit en avril et en octobre.
De plus, les journaux ou périodiques qui pu-
blieront des articles de réaction ou autres
matières pour lesquels il aura été promis ou
payé de l'argent (ou autre valeur pécuniaire),
devront clairement les marquer "annonce".
Enfin, par règlement, le ministre des Postes
pourra exiger les renseignements supplémentaires
qu'il jugera nécessaires pour atteindre le
but de la loi." Le bill ne donnera peut-être
pas tous les résultats attendus mais l'inten-
tion de son parrain est excellente. M. Fernand
Rinfret a prononcé là-dessus un discours por-
tyr et sel. Il en a profité pour dire un mot de
la presse de parti: "Je ferai encore remar-
quer, a-t-il déclaré, que les journaux sont d'abor-
d, et l'année durant, des véhicules d'infor-
mation. L'ancien journal de parti, qui n'ex-
posait qu'un côté de la question, est pour ainsi
dire disparu; aujourd'hui le journal d'un cer-
tain réputation renseigne sur les deux côtés.
Je n'oublie pas que nous avons de puissants
organes de partis qui, dans leurs articles de
tête, prennent fait et cause pour un parti po-
litique et dans ce domaine exercent une in-
fluence indéniable. Mais même ces journaux,
s'ils tiennent à leur réputation dans la presse
doivent renseigner leurs lecteurs; ils doivent
présenter les deux côtés de la question." Cela
devrait être. Mais cela n'est pas à coup sûr.
Il arrive très souvent que les journaux de parti
escamotent l'information qui leur est dom-
mageable. Ainsi le "Soleil" ne publie pas
grand'chose des assemblées de M. Paul Gouin
et du "Jeune-Canada". Le journal de parti
non seulement ne rapporte pas honnêtement
tous les faits, mais il ne peut pas les rap-
porter: le parti s'y oppose.

LA FRATERNITÉ SCOUTE

"Nous qui sommes plusieurs, di-
sait Saint Paul, nous ne faisons
qu'un seul corps dans le Christ".
Comme nous sommes loin de réaliser,
après seize années de scoutisme,
cet idéal de saint Paul. Et pourtant,
chers frères scouts, n'est-ce pas le
but du scoutisme, de prendre la
jeunesse, de la réunir, d'en faire un
seul corps pour la gloire du Christ.
Ils sont nombreux ces mauvais
scouts qui brisent la fraternité
scoute, c'est-à-dire, ces scouts qui ne
réalisent pas ce pourquoi ils sont
scouts, qui ne font aucun cas de la
promesse qu'ils ont faite, qui ne
pratiquent pas leur devise, qui n'obser-
vent pas leur loi, qui n'essayent
pas de former entre eux un lien de
fraternité, mais qui au contraire
répandent partout un esprit de haine
et de désordre. Mais pour quelles
raisons sommes-nous tous frères, si
ce n'est parce que nous avons fait
la même promesse, que nous avons la
même devise, la même loi, et enfin
parce que nous sommes tous les en-
fants du même père qui est Dieu.

HIBOU GRAVE.

Hier un scout de la Troupe La-
fliche filait sur la rue Royale. Il
semblait joyeux, d'ailleurs comme
tous les autres scouts. Il dégustait
du bleu d'Inde sucré, lorsqu'un jeune
garçon l'arrête et commence à cau-
ser avec lui.
Le scout jugeant le moment pro-
pre de faire sa B. A. offre sa friandise
à l'ami nouveau, et voilà que
la conversation va bon train. De
quoi parlent-ils? Impossible de saisir
le sujet de leur conversation,
mais tout de même, j'ai cru m'aper-
cevoir que le sujet était passion-
nant, car à chaque parole du scout,
le visage du copain s'animaient. Il
brûlait sans doute du désir de de-
venir scout et de faire, lui aussi,
de nombreuses B. A. Il devait cer-
tainement être question du dernier
camp volant à la rivière Margue-
rie, ou encore de futurs camps, et
de sais-je? Les impressions d'un
scout sont si intéressantes à enten-
dre!

LES ÉMÉRIDES

IL Y A VINGT ANS

LE 11 AVRIL 1915

Le croiseur allemand "Kronprinz Wilhelm",
la terreur du commerce dans le sud de l'At-
lantique, est entré dans le port de New-
York, et a demandé du charbon et des pro-
visions. Il a coulé, depuis huit mois, quatorze
navires marchands, et a échappé à la pour-
suite des vaisseaux de guerre. Le gouverne-
ment américain prend des mesures pour l'in-
ternement de ce navire.
Grandes démonstrations à Rome en faveur
de l'intervention de l'Italie dans le conflit.

A TRAVERS LES JOURNAUX

Dans le monde des sports

LA FEUILLE D'ÉRABLE.—Le monde des
sports chez nous est un peu comme celui de
la politique, en ce sens que les Canadiens-Français
qui y arrivent au premier rang doivent être des
villes de Montréal, qu'on salue partout comme la
meilleure raquette qui évolue jamais sur nos
cours de tennis. Sans refuser à la supériorité in-
tellectuelle l'attention qu'elle commande, il se-
rait beau de voir nos athlètes viser aux premières
places dans les concours sportifs amateurs.
Cela augmenterait peut-être notre prestige au-
près de la race orgueilleuse et pratique qui ap-
plaudit plus les exploits musculaires que les tra-
vaux de l'esprit. D'ailleurs l'exercice physique
systématique et bien contrôlé est un puissant
adjuvant à toutes les facultés, même intellec-
tuelles. Notre jeunesse ferait bien d'y chercher
un dérivatif à l'ennui qui l'assège en ces temps
de chômage et d'obscurité.

Le remède premier contre la misère ma-
térielle est dans le développement du surmenage.
RENE BAZIN.

Les Enfants Célèbres

10) BENJAMIN FRANKLIN



Né à Boston, d'une famille pauvre,
son père, fabricant de chapeaux,
l'entraîna de très bonne heure à la
lecture, voulant en faire un pasteur,
mais l'enfant ne réussit pas dans
l'arithmétique. — Il voulait être
navigateur et, à sept ans, il na-
vigea en pleine mer, montait sur
une barque pour s'exercer à la
conduire lui-même. A neuf ans,
il connaissait la vie de grands hom-
mes. Son père l'envoya à l'im-
primerie de son frère aîné afin
qu'il vit beaucoup de livres. A
douze ans, il fit deux ballades sur
les mers. Son père lui démon-
tra que ses vers étaient mauvais
et l'incita à s'occuper en prose sur
tous les sujets. Il se livra à l'écri-
ture d'articles de journaux, sa veine
était trouvée. Ses articles eurent
un grand succès, mais son frère
jaloux le chassa de chez lui. De-
corragé, il partit pour New-York où il
fut l'un des fondateurs de l'Indépendance des États-Unis. C'est lui qui
inventa le paratonnerre.

Chronique hebdomadaire Scoute

Notre futur scout — ça, il le de-
viendra probablement — pratiqua le
salut pendant plusieurs minutes. Je
puis dire qu'il réussit à merveille!

Et si un jour il entre dans l'asso-
ciation des Scouts Catholiques, il ne
craindra pas de bien faire son
salut, et de chics B. A.

Souhaitons que le scout propaga-
teur de ce bel esprit ait de nom-
breux imitateurs!

ISIDORE DE SEVILLE.

PETIT FILM PARLANT

Jacques est chic. Son uniforme
n'est pas neuf, mais il est bien pro-
pre: sa culotte a deux beaux plis, ses
souliers luisent, sa chemise est sans
tache, son noeud d'épaupe ne roule
pas, son chapeau a belle forme et sa
croix brille. Jacques est bien chic!
Il va rue Des Forges d'un pas dé-
gagé, la tête haute comme un mon-
sieur qui se respecte.
Une dame l'arrête.
— Pourquoi tu me dire ou est
située la cathédrale?
— Oui, madame, avec plaisir. Mon-
tez sur la rue Hart, la première rue
à votre gauche. Passez à la rue
Alexandre et lorsque vous arriverez à
la deuxième rue transversale, la
rue Bonaventure, tournez à gauche,
la cathédrale est à quelques cents
pieds de là. Je ne m'explique
peut-être pas bien. Si vous me per-
mettez, madame, je vous conduirai.
— Tu es bien gentil, mon garçon,
j'accepte ton offre.
Jacques cède le fond du trottoir à
la dame. Il marche posément à ses
côtés, réglant son pas sur le sien.
— A quelle société appartiens-tu?
— Je suis un scout catholique, ma-
dame.
— Est-ce que tous les scouts sont
gentils comme toi?
— Ah oui, madame. Voyez-vous le
scout est courtois et puis "il est fait
pour servir son prochain". Nous
sommes tous heureux de pouvoir
rendre service à nos visiteurs et de
faire l'honneur de notre ville. Nous
voulons rendre. Est-ce que je puis vous
être utile encore, madame?
— Merci, mon garçon, tu as été si
gentil que je te récompense. Prends
cette monnaie.
— Je vous demande pardon, ma-
dame. Si j'acceptais, ce ne serait
plus un service rendu mais un tra-
vail payé. Il m'a fait plaisir de vous
être utile. Tous les scouts catholi-
ques sont à votre service. Au revoir
madame.
Jacques salue gentiment et se
retire.
Jacques, c'est chacun de nos
scouts, c'est toi, c'est ton C. P., ton
S. P., c'est de ta patrouille, de ta
troupe, de toutes les troupes.

LE REVENU

Revenu national — Cinq nomina-
tions à \$5000 ou plus. C. S. Walters,
inspecteur spécial; H. D. Scully, in-
specteur spécial; H. D. Scully, com-
missaire des douanes; David
Sim, commissaire de l'excise, 22
fonctionnaires ont reçu des augmen-
tations de \$500 ou plus. M. W. An-
gle, A. L. Aucolin, A. Ballantyne,
H.-H.-A. Beaulieu, E. Boulais, T.
C. V. Champion, J. P. Charbonneau,
N. J. de Graves, J. H. East, E. G.
Holby, J. Hough, A. Laing, A. C. Mc-
Cutcheon, A. C. McPee, E. C. Mc-
Names, Louis Mignault, V. G. Nau-
man, D. J. Scott, H. D. Scully, Da-
vid Sim, Roy Vail et W. R. Young.
Service de l'impôt sur le revenu.
Deux nominations, celles de C. F.
Elliott, C. R., comme commissaire,
de A. H. Rolland, comme inspecteur
de l'impôt.

LE REVENU

Revenu national — Cinq nomina-
tions à \$5000 ou plus. C. S. Walters,
inspecteur spécial; H. D. Scully, in-
specteur spécial; H. D. Scully, com-
missaire des douanes; David
Sim, commissaire de l'excise, 22
fonctionnaires ont reçu des augmen-
tations de \$500 ou plus. M. W. An-
gle, A. L. Aucolin, A. Ballantyne,
H.-H.-A. Beaulieu, E. Boulais, T.
C. V. Champion, J. P. Charbonneau,
N. J. de Graves, J. H. East, E. G.
Holby, J. Hough, A. Laing, A. C. Mc-
Cutcheon, A. C. McPee, E. C. Mc-
Names, Louis Mignault, V. G. Nau-
man, D. J. Scott, H. D. Scully, Da-
vid Sim, Roy Vail et W. R. Young.
Service de l'impôt sur le revenu.
Deux nominations, celles de C. F.
Elliott, C. R., comme commissaire,
de A. H. Rolland, comme inspecteur
de l'impôt.

LE REVENU

Revenu national — Cinq nomina-
tions à \$5000 ou plus. C. S. Walters,
inspecteur spécial; H. D. Scully, in-
specteur spécial; H. D. Scully, com-
missaire des douanes; David
Sim, commissaire de l'excise, 22
fonctionnaires ont reçu des augmen-
tations de \$500 ou plus. M. W. An-
gle, A. L. Aucolin, A. Ballantyne,
H.-H.-A. Beaulieu, E. Boulais, T.
C. V. Champion, J. P. Charbonneau,
N. J. de Graves, J. H. East, E. G.
Holby, J. Hough, A. Laing, A. C. Mc-
Cutcheon, A. C. McPee, E. C. Mc-
Names, Louis Mignault, V. G. Nau-
man, D. J. Scott, H. D. Scully, Da-
vid Sim, Roy Vail et W. R. Young.
Service de l'impôt sur le revenu.
Deux nominations, celles de C. F.
Elliott, C. R., comme commissaire,
de A. H. Rolland, comme inspecteur
de l'impôt.

LE REVENU

Revenu national — Cinq nomina-
tions à \$5000 ou plus. C. S. Walters,
inspecteur spécial; H. D. Scully, in-
specteur spécial; H. D. Scully, com-
missaire des douanes; David
Sim, commissaire de l'excise, 22
fonctionnaires ont reçu des augmen-
tations de \$500 ou plus. M. W. An-
gle, A. L. Aucolin, A. Ballantyne,
H.-H.-A. Beaulieu, E. Boulais, T.
C. V. Champion, J. P. Charbonneau,
N. J. de Graves, J. H. East, E. G.
Holby, J. Hough, A. Laing, A. C. Mc-
Cutcheon, A. C. McPee, E. C. Mc-
Names, Louis Mignault, V. G. Nau-
man, D. J. Scott, H. D. Scully, Da-
vid Sim, Roy Vail et W. R. Young.
Service de l'impôt sur le revenu.
Deux nominations, celles de C. F.
Elliott, C. R., comme commissaire,
de A. H. Rolland, comme inspecteur
de l'impôt.

LE REVENU

Revenu national — Cinq nomina-
tions à \$5000 ou plus. C. S. Walters,
inspecteur spécial; H. D. Scully, in-
specteur spécial; H. D. Scully, com-
missaire des douanes; David
Sim, commissaire de l'excise, 22
fonctionnaires ont reçu des augmen-
tations de \$500 ou plus. M. W. An-
gle, A. L. Aucolin, A. Ballantyne,
H.-H.-A. Beaulieu, E. Boulais, T.
C. V. Champion, J. P. Charbonneau,
N. J. de Graves, J. H. East, E. G.
Holby, J. Hough, A. Laing, A. C. Mc-
Cutcheon, A. C. McPee, E. C. Mc-
Names, Louis Mignault, V. G. Nau-
man, D. J. Scott, H. D. Scully, Da-
vid Sim, Roy Vail et W. R. Young.
Service de l'impôt sur le revenu.
Deux nominations, celles de C. F.
Elliott, C. R., comme commissaire,
de A. H. Rolland, comme inspecteur
de l'impôt.

LE REVENU

Revenu national — Cinq nomina-
tions à \$5000 ou plus. C. S. Walters,
inspecteur spécial; H. D. Scully, in-
specteur spécial; H. D. Scully, com-
missaire des douanes; David
Sim, commissaire de l'excise, 22
fonctionnaires ont reçu des augmen-
tations de \$500 ou plus. M. W. An-
gle, A. L. Aucolin, A. Ballantyne,
H.-H.-A. Beaulieu, E. Boulais, T.
C. V. Champion, J. P. Charbonneau,
N. J. de Graves, J. H. East, E. G.
Holby, J. Hough, A. Laing, A. C. Mc-
Cutcheon, A. C. McPee, E. C. Mc-
Names, Louis Mignault, V. G. Nau-
man, D. J. Scott, H. D. Scully, Da-
vid Sim, Roy Vail et W. R. Young.
Service de l'impôt sur le revenu.
Deux nominations, celles de C. F.
Elliott, C. R., comme commissaire,
de A. H. Rolland, comme inspecteur
de l'impôt.

LE REVENU

Revenu national — Cinq nomina-
tions à \$5000 ou plus. C. S. Walters,
inspecteur spécial; H. D. Scully, in-
specteur spécial; H. D. Scully, com-
missaire des douanes; David
Sim, commissaire de l'excise, 22
fonctionnaires ont reçu des augmen-
tations de \$500 ou plus. M. W. An-
gle, A. L. Aucolin, A. Ballantyne,
H.-H.-A. Beaulieu, E. Boulais, T.
C. V. Champion, J. P. Charbonneau,
N. J. de Graves, J. H. East, E. G.
Holby, J. Hough, A. Laing, A. C. Mc-
Cutcheon, A. C. McPee, E. C. Mc-
Names, Louis Mignault, V. G. Nau-
man, D. J. Scott, H. D. Scully, Da-
vid Sim, Roy Vail et W. R. Young.
Service de l'impôt sur le revenu.
Deux nominations, celles de C. F.
Elliott, C. R., comme commissaire,
de A. H. Rolland, comme inspecteur
de l'impôt.

LE REVENU

Revenu national — Cinq nomina-
tions à \$5000 ou plus. C. S. Walters,
inspecteur spécial; H. D. Scully, in-
specteur spécial; H. D. Scully, com-
missaire des douanes; David
Sim, commissaire de l'excise, 22
fonctionnaires ont reçu des augmen-
tations de \$500 ou plus. M. W. An-
gle, A. L. Aucolin, A. Ballantyne,
H.-H.-A. Beaulieu, E. Boulais, T.
C. V. Champion, J. P. Charbonneau,
N. J. de Graves, J. H. East, E. G.
Holby, J. Hough, A. Laing, A. C. Mc-
Cutcheon, A. C. McPee, E. C. Mc-
Names, Louis Mignault, V. G. Nau-
man, D. J. Scott, H. D. Scully, Da-
vid Sim, Roy Vail et W. R. Young.
Service de l'impôt sur le revenu.
Deux nominations, celles de C. F.
Elliott, C. R., comme commissaire,
de A. H. Rolland, comme inspecteur
de l'impôt.

LE

POUR ACTIVER LA CONSTRUCTION

La situation difficile du propriétaire immobilier. — La tendance de plus en plus prononcée des gens à devenir locataires. — Disparition des taudis et leur remplacement par des logements salubres. — Une expérience à Eastview.

On parle beaucoup dans les journaux, depuis un certain temps, de la nécessité de stimuler la construction de nouvelles habitations. Depuis la crise en effet cette branche si importante de l'industrie s'est beaucoup ralentie et cela a eu sa répercussion désastreuse sur tout le reste du champ de l'activité économique. Quand la construction va, tout va, a-t-on coutume de dire, de sorte que nombre de gens des divers métiers directement liés à l'industrie du bâtiment chôment et souffrent actuellement, parce qu'elle ne va pas.

Pourtant, le besoin de nouvelles habitations se fait sentir. Normalement, il suit-on récemment dans un journal, il devrait s'en construire annuellement une soixantaine de mille dans le pays. C'est qu'il y a toujours de nouvelles familles en quête d'un foyer, qu'il faut remplacer par d'autres des maisons devenues trop vieilles ou qui ne répondent plus du tout aux exigences actuelles.

Et combien n'y a-t-il pas de taudis qu'il faudrait aussi faire disparaître, pour leur substituer des logements sains, dignes d'habiter des êtres humains.

Mais il y a ce fait évident que le propriétaire immobilier se trouve présentement dans une situation fort peu enviable. Sa propriété a perdu une forte proportion de sa valeur commerciale d'autrefois, tandis que sa valeur imposable n'a pas diminué, qu'il a de fortes taxes à payer, taxes qui se sont accrues et qui menacent de s'accroître encore. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que ceux qui songeraient à construire s'abstiennent. Le dicton se répand de plus en plus qu'à l'heure actuelle le locataire est mieux que le propriétaire, n'ayant pas à porter les mêmes soucis et les mêmes responsabilités.

Cela n'est pas de nature à atténuer, bien au contraire, la tendance constatée depuis plusieurs années, à savoir que nos gens deviennent de plus en plus un peuple de locataires. Il est pourtant bienfaisant, à tous égards, que le nombre se multiplie de ceux qui possèdent leur propre habitation. C'est le moyen de les attacher mieux à leur petite patrie, de les faire s'intéresser davantage à la chose municipale et de rendre plus solide le rempart à dresser contre les idées subversives.

Mais pour cela il faut rendre la construction des habitations suffisamment attrayante et avantageuse. Ce qui ne sera pas si le locataire se loge encore à meilleur marché que le propriétaire ne peut se loger lui-même. Le fait est que l'on n'a rien entrepris, ou peu de chose comme toute, pour encourager la famille à s'établir en chez-soi.

Il y a tout de même certaines exceptions. Ainsi la ville d'Eastview, en Ontario, à quelques milles de la nôtre, qui a obtenu de pouvoir accorder une exemption de taxes municipales pour dix ans sur les habitations nouvelles et sur les réparations et améliorations faites à celles déjà existantes. D'après ce que publiait ces jours-ci un journal d'Ottawa, cette mesure a eu comme conséquence heureuse, depuis qu'elle est en pratique, c'est-à-dire depuis cinq ans, la construction de plus de cent habitations neuves.

Comme le dit ce journal, cette initiative mérite au moins d'être étudiée, si l'on veut vraiment qu'un programme de construction soit mis en oeuvre dans le pays.

On ne se prive pas, même dans les villes les plus pauvres, d'accorder de fortes exemptions de taxes aux industries et de les leur renouveler parfois. Pourquoi celui qui se construit une maison pour l'occuper avec sa famille ne pourrait-il recevoir quelque encouragement du même genre?

Henri LESSARD.

Le bill Mercier relève les droits sur la coupe du bois dans Québec

Le comité des bills publics approuve un bill pour que la personne responsable d'un accident paie directement au médecin et à l'hôpital le compte de l'accidenté.

(Presse Canadienne) QUÉBEC, 11.—Le bill si attendu de l'honorable Honoré Mercier en vue de réviser l'industrie du papier et de la pulpe se trouve maintenant devant la législature, ainsi qu'un autre bill destiné à augmenter légèrement la taxe sur les compagnies et sur les profits des compagnies.

Les deux bills ont été déposés hier et seront discutés lorsque la législature se réunira le 23 avril, après un ajournement de dix jours à partir de samedi.

Le bill principal du bill Mercier est d'augmenter les taxes de coupe sur le bois de la couronne de \$2 par 1000 pieds de longueur à \$6 par corde de 128 pieds cubes, ce qui équivaut à \$12 par mille pieds de longueur. Le bill accorde des réductions sur ces taxes aux détenteurs de permis exploitant des usines de pulpe et de papier lorsqu'il sera prouvé qu'ils ne peuvent autrement se procurer le bois à un prix qui donne un profit raisonnable.

D'autres dispositions du bill accordent le droit au gouvernement de fixer la coupe du bois aux quantités nécessaires pour remplir les obligations réellement contractées et de sorte que le rendement futur de forêts ne soit pas affecté et que soit protégé le bûcheron ou l'ouvrier d'usine au point de vue des conditions de travail et de l'hygiène.

La taxe supplémentaire sur les profits bruts des compagnies de 1-2 pour cent à 2-2 pour cent sera calculée après déduction des dépenses ordinaires, sans, cependant, les dividendes, des salaires ou commissions aux actionnaires. Cette taxe supplémentaire sera rétroactive du 15 décembre 1934. Le délai pour paiement sera porté de quatre à six mois. Les exemptions ordinaires en matière de coupes de fer et de bois restent.

DROIT DE TAXER REFUSE La ville n'a pas réussi à faire approuver par le comité des bills privés une taxe de 1 pour cent sur les personnes travaillant dans la ville, mais ayant domicile en dehors. Cette demande a été mise de côté sans prendre de vote.

Le maire J.-E. Grégoire, de Québec, a déclaré que cette taxe aurait rapporté \$25,000 par année. C'est une bagatelle, dit-il, mais je crois que ceux qui travaillent dans Québec devraient verser quelque chose au profit de leur municipalité.

Joe Filion, député libéral de Laval, rappela au maire Grégoire que plusieurs citoyens de Québec travaillaient à Montréal et que cette ville ne taxait point leur salaire.

COMPTE D'HOPITAUX ET DE MÉDECINS Pour protéger les comptes des hôpitaux et des médecins, le comité des bills publics a adopté hier un bill pourvoyant que les personnes acceptant volontairement la responsabilité d'un accident paieront directement à l'hôpital et au médecin leurs comptes, et non pas à l'accidenté.

Si l'accidenté doit recourir à la cour pour obtenir une indemnité, il est prévu que si le juge décide d'accorder une indemnité, il devra déclarer que les comptes du médecin et de l'hôpital leur soient payés directement, et non pas à l'accidenté. Ceci est stipulé sans mettre en cause l'hôpital et le médecin.

Il est également dit que tout accidenté, traité ou hospitalisé dans une institution de charité publique, qui s'est admis en vertu de la loi de l'assistance publique ou qui se soit autrement, doit déclarer sous serment quelles sont les personnes de l'accident et le nom de ses avocats ou de ses représentants.

TAXE SUR LES POMPES A GAZOLINE L'honorable R.-F. Stockwell, trésorier provincial, a présenté un bill pour imposer une taxe sur toutes les pompes à gazoline. Les revenus de la taxe sur la gazoline étaient, au premier de ce mois, de \$822,400. Ce bill imposera une taxe de \$3 sur chaque pompe à gazoline dans les villes dont la population dépasse \$25,000 de \$2 sur chaque pompe à gazoline dans chaque localité dont la population excède 5,000; de \$1 sur chaque pompe à gazoline dans les localités dont la population est moins de 5,000.

Le bill de M. Stockwell dit aussi que les personnes suivantes auront droit à une remise sur la taxe de 6 pour cent maintenant en vigueur: Une personne dont l'occupation habituelle est celle de cultivateur, sur toute quantité de gazoline achetée par lui pour un tracteur uniquement dans les travaux de la ferme; une personne dont l'occupation habituelle est celle de pêcheur sur toute quantité de gazoline achetée et employée par lui pour mettre en mouvement un engin fixe; Toute personne dont l'occupation

habituelle est celle de manufacturier dont la production requiert de la gazoline, sur toute quantité de gazoline achetée par lui et employée par lui à cette fin. Jean-Paul Sauvé, député conservateur de Deux-Montagnes, dit que cette remise devrait s'appliquer également à la gazoline achetée par les cultivateurs pour les camions dont ils se servent pour le transport de leurs produits à la ville ou sur d'autres marchés. M. Stockwell répondit que c'était virtuellement impossible de contrôler ces cas.

AGENTS D'ASSURANCE Pour prévenir la méthode de vente à haute pression dans le domaine de l'assurance de l'assurance, M. R.-P. Stockwell, trésorier provincial, a présenté un bill pour amender la loi de l'assurance. Le principal amendement se lit ainsi: "Toute personne ayant un permis d'agent d'assurance sur vie qui induit directement ou indirectement un assuré de laisser tomber, de forjurer ou de rendre, pour un coupable, ou pour une assurance payée ou étendue ou pour toute autre considération un contrat d'assurance avec un autre assureur, ou fait toute déclaration fautive ou tendancieuse ou représentation dans la sollicitation, un contrat d'assurance, force ou tente de forcer, soit directement, soit indirectement un client à propos du placement de ses assurances-vie, sera coupable d'une offense en vertu de cette loi."

Un salaire minimum de loi a été déposé à l'assemblée législative pour amender la loi du salaire minimum des femmes. L'amendement veut imposer de plus graves pénalités contre les violeurs. Présentement, la pénalité pour une première offense est de moins de \$50, de pas plus de \$200. Le bill fixe cette amende à pas moins de \$100 et à pas plus de \$300. S'il s'agit d'une deuxième offense, le bill veut porter l'amende à un minimum de \$200 et à un maximum de \$500. Les amendes sont fixées à un minimum de \$100 et à un maximum de \$300.

M. G. GAGNON DÉFEND CES LOIS SOCIALES

La Commission des assurances sociales de Québec s'est prononcée en faveur de la nécessité d'un plan fédéral d'assurance-chômage, dit-il.

Mettant en regard l'attitude de l'honorable Ernest Lapointe, ancien ministre fédéral de la justice, au cours de la présente session, touchant les réformes sociales du gouvernement conservateur fédéral, et l'attitude du même chef libéral, lors d'un banquet donné à Québec, en janvier 1933, M. Onésime Gagnon, député fédéral de Dorchester, a prétendu hier soir à l'Association conservatrice de Hull, que l'ancien ministre de la justice n'était pas sincère lorsqu'il déclarait maintenant que les mesures sociales de l'honorable R.-B. Bennett violent les droits des provinces et sont inconstitutionnelles.

La Commission des assurances sociales de Québec a conclu à la nécessité d'un plan fédéral d'assurance-chômage, dit-il, après avoir lu un passage du rapport. Comment ce fait-il que l'honorable Ernest Lapointe qui déclarait, en janvier 1933, que ce rapport était "un document libéral et que tous les libéraux devaient s'efforcer de le mettre en pratique", proclame maintenant que le plan fédéral d'assurance-chômage viole les droits des provinces et est inconstitutionnel? demanda le député de Dorchester. Cette attitude contradictoire, vous pouvez, dit M. Gagnon, juger de la sincérité de nos adversaires et de l'inanité de leurs arguments.

L'Association conservatrice de Hull a tenu son assemblée à l'hôtel Windsor sous la présidence de M. Joseph Martel. A la table d'honneur se trouvaient M. J.-A. Beauchamp, C.R. Alexandre Taché, éditeur, le maire Rodolphe Moreau, de la Pointe Gatineau; Edgar Mallette et Aurèle Clément, de Buckingham. M. J. Patry a présenté le conférencier, et M. C.-H. Simon l'a remercié. MM. Mallette et Clément ont également parlé.

"Il est vrai que les mesures sociales de l'honorable R.-B. Bennett, telles que l'assurance-chômage, la journée de huit heures et la semaine de quarante-huit heures, ne sont pas du ressort du gouvernement fédéral; si est vrai que ces mesures sont inconstitutionnelles; si est vrai que l'adoption de cette législation viole les droits des provinces, pour quoi les libéraux votent-ils pour ces mesures, demanda M. Gagnon.

"L'honorable Ernest Lapointe prétend aujourd'hui que l'assurance-chômage et les autres mesures sociales du gouvernement fédéral sont inconstitutionnelles et qu'elles ne sont pas soutenues par les cours. Si l'ancien ministre de la justice est sincère comment se fait-il qu'il ait parlé autrement en 1933?"

Après avoir décrit la création de la Commission des assurances sociales de la province de Québec en 1930 et avoir donné le texte de l'arrêté-en-conseil demandant à cette commission d'enquêter sur l'assurance-chômage, l'assurance-maladie, l'assurance-invalidité, l'assistance aux familles indigentes, les placements de femmes, l'assistance aux familles nombreuses, les conditions hygiéniques dans les fabriques et autres problèmes, le député de Dorchester continua: "La commission présenta son rapport en décembre 1932. Dix jours après, au début de janvier, un grand banquet avait lieu dans la ville de Québec, offert par les libéraux à l'honorable Mackenzie King et à l'honorable Ernest Lapointe. L'ancien ministre de la justice a fait alors un grand discours. D'après un journal libéral de Québec, M. Lapointe disait de ce rapport que c'était "un document libéral. Ce rapport, ajoutait-il, fait honneur à notre province et les libéraux devraient l'étudier et travailler en vue d'assurer l'application des principes énoncés qu'il renferme."

LA COMMISSION DES ASSURANCES SOCIALES "Or que disait ce document libéral? La commission a-t-elle dit que l'assurance contre le chômage devrait être établie par les provinces? A-t-elle fait des observations contre la prétendue tentative du fédéral de violer les droits provin-

ciaux en établissant une loi d'assurance-chômage? Non, le rapport dit à la page 203: "Est-il possible de concevoir l'organisation de l'assurance-chômage sur une base provinciale dans un état fédératif comme le nôtre? Oui, et l'exemple du Queensland (Australie) et des cantons suisses est là pour nous dire que cette possibilité existe. Toutefois, la prudence élémentaire conseille de donner un caractère fédéral à l'assurance-chômage. Il est urgent d'étendre les charges sociales sur l'ensemble du pays. Autrement, les provinces participantes se trouvent dans un état d'infériorité injuste par rapport aux non-participantes. Il ne faut pas oublier que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire, les industriels établis dans les limites de celle-ci ou celle-là doivent nécessairement supporter à la perfection des charges que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production. Les provinces ne

Radio-Concerts

Les programmes et les renseignements radiophoniques que nous publions nous sont transmis par les postes et les compagnies de radio. S'il arrive qu'un programme ne soit pas traduit à l'heure mentionnée ou qu'un renseignement soit inexact, Le Droit n'en peut être tenu responsable.

CA ET LA

LE REVEREND PERE DIEUX

Le Révérend Père Dieux, de l'Oratoire, prédicateur du Carême, à Notre-Dame de Montréal, donnera son dernier entretien sur la spiritualité à Radio-Canada, le jeudi 11, à 8 heures. L'éminent prédicateur commentera, le Vendredi-Saint, à CRGM, et, par relais, aux autres stations de T.S.F. du secteur français de Radio-Canada, les Sept Paroles du Christ, de Dubois, chantées par la Chorale et la Petite Maîtrise de Notre-Dame.

L'ABBE LIONEL GROULX

Notre historien national, l'abbé Lionel Groulx, professeur à l'Université de Montréal, occupera la tribune universitaire de Radio-Canada, le jeudi 11 avril, à 9 heures p.m. Sujet de la causerie: "Un chef de 30 ans."

La causerie agricole, donnée aux postes du secteur français de Radio-Canada, ce soir, sous les auspices du ministère fédéral de l'Agriculture, portera sur le sujet suivant: "L'histoire de la mûre dans les vêtements."

MUSIQUE DE CHAMBRE

Le Quatuor à cordes CRCT, Toronto, fera entendre à 8 heures 30 ce soir le "Quatuor à cordes, opus 13, no 4", de Beethoven, au cours de l'émission "Musique de Chambre", irradiée de Toronto sur le réseau national de Radio-Canada.

C'est la cinquième pièce de l'opus 13 de Beethoven qui est exécutée au cours de cette émission. Une sixième sera probablement interrompue au cours de la prochaine. L'opus 13 a été composé pour le Comte Razumovski, l'un des plus ardents admirateurs de Beethoven.

La causerie universitaire anglaise sera irradiée de Vancouver par le réseau national de Radio-Canada, les neuf heures ce soir. Le professeur E. H. Soward, de l'Université de Colombie Anglaise parlera de Mussolini.

Radio-Canada présente sur son réseau national ce soir, de 9 h. 15 à 10 heures, trois émissions d'échange international. Les deux premières viendront de Detroit et la troisième de New-York, et toutes sont relayées par le réseau NBC.

Un excellent programme sera présenté à dix heures ce soir au réseau national de Radio-Canada au cours de l'émission "Melodic Strings", dirigé par Alexandre Chuhaldin. On en trouvera le détail dans une autre colonne.

Orlando, joueur d'accordéon, et Del Adams, soprano connue, seront les solistes au cours de l'émission "Curtain", dirigée par Jack Rad-

LE MUSIC HALL



Une photographie-surprise de Helen Jepson, la charmante vedette du "Music Hall" de Paul Whiteman irradié tous les jeudis soirs à 10 heures sur le réseau NBC (WEAF). Mlle Jepson siffle avant d'attaquer une nouvelle chanson afin de bien situer la clef.

ford, de Windsor, et qui sera entendue à 7 heures ce soir au réseau de l'est de Radio-Canada.

Un autre programme de nouveauté sera présenté de London, Ont., sous la direction de Russ Gerow, à 8 heures 5 ce soir, par le réseau de l'est de Radio-Canada.

Conrad Thibault, baryton; Lanny Ross, ténor; Muriel Wilson, soprano, et Kathleen Wells, contralto, seront entendus au cours du concert irradié à 9 heures ce soir par le réseau NBC-WEAF.

Helen Jepson, soprano du Metropolitan Opera, chantera plusieurs pièces connues ce soir, à dix heures, au réseau NBC-WEAF. Plusieurs autres artistes sont aussi au programme.

Angell Mercado et son orchestre mexicain, ainsi que des solistes, seront entendus à 9 heures 30 ce soir au réseau NBC-WJZ.

En connaissant les occasions d'achats qui se présentent chaque jour, vous tirez de votre dollar toute la valeur qu'il soit possible d'en tirer. Les annonces vous disent où et comment acheter.

La chose la plus commode à la maison



PROGRAMMES DÉTAILLÉS

ROMANCE

David Ross, diseur, l'orchestre de Emery Deutsch. Ce soir, à 8 heures, sur le réseau CBS (WABC). La demoiselle charmante... Daquin (orchestre)
Make me over, mother April... Bliss Carman (Ross)
I give my heart, de "La Du Barry" (Deutsch)
Could beauty be done to death... Dooditie (Ross)
My silent love... Dana Suesse (orchestre)
The constant lover... Sir J. Suckling (Ross)
Isle of Capri... (Deutsch)
Pygmalion et Galathee... R. Graves (Ross)
Liebesleid... Fritz Kreisler (orchestre)
Poème chinois... The Willow leaf... Un extrait des œuvres de Whiteman (Ross)

QUATUOR À CORDES

Le quatuor à cordes de CRCT, Toronto, présentera à 8 heures 30 ce soir sur le réseau national de Radio-Canada:
Le quatuor à cordes, op. 18, no 4, de Ludwig van Beethoven

MELODIC STRINGS

L'orchestre à cordes sous la direction d'Alexandre Chuhaldin, ce soir à 10 heures sur le réseau national de Radio-Canada et le réseau NBC (WJZ).
L'ouverture de "Fra Diavolo" d'Auber
Concerto Grosso en do mineur, no. 2... Germainlin Suite miniature... O'Donnell

LE MUSIC HALL DE PAUL WHITEMAN

Le Music Hall de Paul Whiteman, irradié ce soir à 10 heures sur le réseau NBC (WEAF), met en vedette Helen Jepson, Bob Lawrence, Johnnie Hauser, Durrelle Alexander, le King's Men et l'orchestre Flowers for Madame... Orchestre
a) A little white gardenia
b) Orchids in the Moonlight
c) So red the rose

ENTRE AUTRES CE SOIR

6.00—Plaisir de Paris (CRGM).
6.15—Musique classique (CKAC).
6.30—Armand Girard, basse, et orchestre (NBC-WJZ).
7.15—Le Curé de Village (CKAC-CKCH).
7.30—Mario Cozzi, baryton (NBC-WEAF).
8.00—Le chanteur des rues (Arthur Tracy) (WOR-WGN).
8.30—Petite Symphonie (WOR)—Quatuor à cordes mineur—Beethoven (CRCT).
9.00—Show Boat, Lanny Ross, ténor; Muriel Wilson, soprano; Kathleen Wells, contralto (NBC-WEAF).
Conférence Universitaire (CRGM).
9.00—Show Boat, Lanny Ross, ténor; Muriel Wilson, soprano; Kathleen Wells, contralto (NBC-WEAF).
10.00—Paul Whiteman; Helen Jepson, soprano (NBC-WEAF-CFCF).
Melodic Strings (CRCT). (V.P.D.)

NE CET NATIONAL

5.00—Le congrès national des parents des professeurs (NBC) WEAF
5.15—Instrumentalistes (CBS) WABC
5.30—Vergil Van chansons (CBS) WABC
5.45—Woolley et Marge (NBC) WJZ
5.55—"Sugar and Buns" (NBC) WEAF WMAQ
6.00—Suzanne Lady (NBC) WJZ
6.15—Diet Tracy (CBS) WABC WBBM
6.30—Waltz (NBC) WJZ WENR
6.45—Le programme de la beauté (CBS) WABC
6.55—Lowell Thomas (NBC) WJZ
7.00—Meyer et Marge (CBS) WABC
7.15—Judy Platin Bill (CBS) WABC
7.30—Special (NBC) WJZ WENR
7.45—Twisters (NBC) WJZ WENR
8.00—Romance (CBS) WABC
8.15—Fieschmann Rudy Vallée (NBC) WEAF WMAQ
8.30—Orchestre et solistes (NBC) WJZ
8.45—Edwin C. Hill (CBS) WABC
9.00—Maxwell "Show Boat" (NBC) WEAF WMAQ
9.15—Waltz Valley Days (NBC) WJZ WLS
9.30—Walter O'Keefe, Ted Huston, Orchestre Glen Gray (CBS) WABC WBBM
9.45—Les Pennsylvaniens de Waring (CBS) WABC WBBM
10.00—Tours (NBC) WJZ WENR
10.15—Le Music Hall de Paul Whiteman (NBC) WEAF WMAQ
10.30—Economics in a Changing Social Order (NBC) WJZ
10.45—Les brigadiers Hedit (CBS) WABC
11.00—Graham McNamee (NBC) WEAF
11.15—Orchestre Bergin (CBS) WABC
11.30—Orchestre Bob Chester (NBC) WJZ WCP
11.45—Orchestre Meredith Willson (NBC) WEAF
12.00—Little Jack Little et Orchestre (CBS) WABC
12.15—Orchestre Renard (CBS) W. BC WBBM
12.30—Orchestre Manny La Porte (NBC) WJZ
12.45—Orchestre de danse (NBC) WEAF
12.55—Orchestre Herbie Kay (CBS) WABC WBBM
13.00—Shandor, violoniste; Orchestre de danse (NBC) WJZ WENR
13.15—Orchestre "The Twin Cities" (NBC) WJZ WMAQ
13.30—Orchestre Dennie Thompson (CBS) WABC WBBM
13.45—Orchestre Reichman (NBC) WEAF

WHITEMAN

Le Music Hall de Paul Whiteman, irradié ce soir à 10 heures sur le réseau NBC (WEAF), met en vedette Helen Jepson, Bob Lawrence, Johnnie Hauser, Durrelle Alexander, le King's Men et l'orchestre Flowers for Madame... Orchestre
a) A little white gardenia
b) Orchids in the Moonlight
c) So red the rose

I want dance... Ramona
To come... Ramona
Pleurez, pleurez mes yeux... Helen Jepson
The image of you... Alexander et Hauser
Along tobacco road... Lawrence
Spring fantasy... Jepson, King's Men et orchestre
Dark town... Struttier's
Ball... Teagarden
Put on an old pair of shoes... The King's Men
Once upon a midnight... The King's Men
Soon... Orchestre
Pale moon... Jepson

WHITEMAN

Le Music Hall de Paul Whiteman, irradié ce soir à 10 heures sur le réseau NBC (WEAF), met en vedette Helen Jepson, Bob Lawrence, Johnnie Hauser, Durrelle Alexander, le King's Men et l'orchestre Flowers for Madame... Orchestre
a) A little white gardenia
b) Orchids in the Moonlight
c) So red the rose

WHITEMAN

Le Music Hall de Paul Whiteman, irradié ce soir à 10 heures sur le réseau NBC (WEAF), met en vedette Helen Jepson, Bob Lawrence, Johnnie Hauser, Durrelle Alexander, le King's Men et l'orchestre Flowers for Madame... Orchestre
a) A little white gardenia
b) Orchids in the Moonlight
c) So red the rose

WHITEMAN

Le Music Hall de Paul Whiteman, irradié ce soir à 10 heures sur le réseau NBC (WEAF), met en vedette Helen Jepson, Bob Lawrence, Johnnie Hauser, Durrelle Alexander, le King's Men et l'orchestre Flowers for Madame... Orchestre
a) A little white gardenia
b) Orchids in the Moonlight
c) So red the rose

WHITEMAN

Le Music Hall de Paul Whiteman, irradié ce soir à 10 heures sur le réseau NBC (WEAF), met en vedette Helen Jepson, Bob Lawrence, Johnnie Hauser, Durrelle Alexander, le King's Men et l'orchestre Flowers for Madame... Orchestre
a) A little white gardenia
b) Orchids in the Moonlight
c) So red the rose

WHITEMAN

Le Music Hall de Paul Whiteman, irradié ce soir à 10 heures sur le réseau NBC (WEAF), met en vedette Helen Jepson, Bob Lawrence, Johnnie Hauser, Durrelle Alexander, le King's Men et l'orchestre Flowers for Madame... Orchestre
a) A little white gardenia
b) Orchids in the Moonlight
c) So red the rose

WHITEMAN

Le Music Hall de Paul Whiteman, irradié ce soir à 10 heures sur le réseau NBC (WEAF), met en vedette Helen Jepson, Bob Lawrence, Johnnie Hauser, Durrelle Alexander, le King's Men et l'orchestre Flowers for Madame... Orchestre
a) A little white gardenia
b) Orchids in the Moonlight
c) So red the rose

WHITEMAN

Le Music Hall de Paul Whiteman, irradié ce soir à 10 heures sur le réseau NBC (WEAF), met en vedette Helen Jepson, Bob Lawrence, Johnnie Hauser, Durrelle Alexander, le King's Men et l'orchestre Flowers for Madame... Orchestre
a) A little white gardenia
b) Orchids in the Moonlight
c) So red the rose

WHITEMAN

Le Music Hall de Paul Whiteman, irradié ce soir à 10 heures sur le réseau NBC (WEAF), met en vedette Helen Jepson, Bob Lawrence, Johnnie Hauser, Durrelle Alexander, le King's Men et l'orchestre Flowers for Madame... Orchestre
a) A little white gardenia
b) Orchids in the Moonlight
c) So red the rose

CHIC! AMINCISSANTE!

Publié par LAURA I. BALDT, A.M.

Plusieurs années durant, professeur adjoint des Arts domestiques, Collège des Institutrices, Université Columbia, New-York.

Une leçon illustrée de confection de robes accompagnée chaque patron.

Les robes taillées d'une conception sobre sont très avantageuses pour les tailles fortes. Vous serez enchantée de celle-ci au collet souple. C'est un modèle d'une réalisation facile. Remarque aussi qu'elle est ceinturée seulement au dos pour amincir le tour de taille.

Le style No 3152 se présente dans les tailles 36, 38, 40, 42, 44, 46 et 48 pouces de buste. La taille 36 exige 3 1/2 verges d'un tissu de 39 pouces ou 4 verges d'un tissu de 39 pouces.

Envoyez 20 cents en timbres ou argent (argent de préférence) pour le patron. Ecrivez librement votre nom, adresse et le numéro du style. N'oubliez pas de mentionner la grandeur que vous désirez.

Notre nouveau livret de modes du printemps est publié. Il est joliment illustré en couleur. Voyez les nouvelles conceptions printanières. Soyez au fait des nouveaux tissus. Commencez votre jardin suivant un plan bien agencé. Confectionnez plusieurs chics nouveaux vêtements à peu de frais.

Le livret de modes ne coûte que 15 sous. Le livret et le patron ensemble 35 sous.

Adressez vos commandes au Service des Modes, Journal "Le Droit", Ottawa, Ontario.

LES GRANDS RESEAUX

CCR

5.00—Marchés militaires.
5.15—Cotés de Wagner (disques phonographiques).
5.45—Cotés des Bourses de Montréal et de New-York.
6.00—Auteurs de l'heure.
6.10—"Plaisir de Paris".
6.30—"Paddy Fantasy".
7.00—Conférence par M. l'abbé Lionel Groulx.
7.15—"The Diplomats".
7.30—Billy et Pierre — sketch humoristique.
7.45—Service de nouvelles en français et en anglais pour les radiophiles des centres ruraux.
8.00—Conférence par le Révérend Père Dieux, prédicateur du Carême à Notre-Dame de Montréal.
8.15—"Say It With Music".
8.30—Musique de chambre.
9.00—Conférence par M. l'abbé Lionel Groulx.
9.15—"The Diplomats".
9.30—Ben Pollack et son orchestre.
9.45—Relais.
10.00—Orchestre Chuhaldin.
10.30—Orchestre de Billy Blaset, de l'Hotel Royal York.
10.45—Relais (français).
11.00—Conférence de l'heure.

NBC

5.00—Le congrès national des parents des professeurs (NBC) WEAF
5.15—Instrumentalistes (CBS) WABC
5.30—Vergil Van chansons (CBS) WABC
5.45—Woolley et Marge (NBC) WJZ
5.55—"Sugar and Buns" (NBC) WEAF WMAQ
6.00—Suzanne Lady (NBC) WJZ
6.15—Diet Tracy (CBS) WABC WBBM
6.30—Waltz (NBC) WJZ WENR
6.45—Le programme de la beauté (CBS) WABC
6.55—Lowell Thomas (NBC) WJZ
7.00—Meyer et Marge (CBS) WABC
7.15—Judy Platin Bill (CBS) WABC
7.30—Special (NBC) WJZ WENR
7.45—Twisters (NBC) WJZ WENR
8.00—Romance (CBS) WABC
8.15—Fieschmann Rudy Vallée (NBC) WEAF WMAQ
8.30—Orchestre et solistes (NBC) WJZ
8.45—Edwin C. Hill (CBS) WABC
9.00—Maxwell "Show Boat" (NBC) WEAF WMAQ
9.15—Waltz Valley Days (NBC) WJZ WLS
9.30—Walter O'Keefe, Ted Huston, Orchestre Glen Gray (CBS) WABC WBBM
9.45—Les Pennsylvaniens de Waring (CBS) WABC WBBM
10.00—Tours (NBC) WJZ WENR
10.15—Le Music Hall de Paul Whiteman (NBC) WEAF WMAQ
10.30—Economics in a Changing Social Order (NBC) WJZ
10.45—Les brigadiers Hedit (CBS) WABC
11.00—Graham McNamee (NBC) WEAF
11.15—Orchestre Bergin (CBS) WABC
11.30—Orchestre Bob Chester (NBC) WJZ WCP
11.45—Orchestre Meredith Willson (NBC) WEAF
12.00—Little Jack Little et Orchestre (CBS) WABC
12.15—Orchestre Renard (CBS) W. BC WBBM
12.30—Orchestre Manny La Porte (NBC) WJZ
12.45—Orchestre de danse (NBC) WEAF
12.55—Orchestre Herbie Kay (CBS) WABC WBBM
13.00—Shandor, violoniste; Orchestre de danse (NBC) WJZ WENR
13.15—Orchestre "The Twin Cities" (NBC) WJZ WMAQ
13.30—Orchestre Dennie Thompson (CBS) WABC WBBM
13.45—Orchestre Reichman (NBC) WEAF

NBC

5.00—Le congrès national des parents des professeurs (NBC) WEAF
5.15—Instrumentalistes (CBS) WABC
5.30—Vergil Van chansons (CBS) WABC
5.45—Woolley et Marge (NBC) WJZ
5.55—"Sugar and Buns" (NBC) WEAF WMAQ
6.00—Suzanne Lady (NBC) WJZ
6.15—Diet Tracy (CBS) WABC WBBM
6.30—Waltz (NBC) WJZ WENR
6.45—Le programme de la beauté (CBS) WABC
6.55—Lowell Thomas (NBC) WJZ
7.00—Meyer et Marge (CBS) WABC
7.15—Judy Platin Bill (CBS) WABC
7.30—Special (NBC) WJZ WENR
7.45—Twisters (NBC) WJZ WENR
8.00—Romance (CBS) WABC
8.15—Fieschmann Rudy Vallée (NBC) WEAF WMAQ
8.30—Orchestre et solistes (NBC) WJZ
8.45—Edwin C. Hill (CBS) WABC
9.00—Maxwell "Show Boat" (NBC) WEAF WMAQ
9.15—Waltz Valley Days (NBC) WJZ WLS
9.30—Walter O'Keefe, Ted Huston, Orchestre Glen Gray (CBS) WABC WBBM
9.45—Les Pennsylvaniens de Waring (CBS) WABC WBBM
10.00—Tours (NBC) WJZ WENR
10.15—Le Music Hall de Paul Whiteman (NBC) WEAF WMAQ
10.30—Economics in a Changing Social Order (NBC) WJZ
10.45—Les brigadiers Hedit (CBS) WABC
11.00—Graham McNamee (NBC) WEAF
11.15—Orchestre Bergin (CBS) WABC
11.30—Orchestre Bob Chester (NBC) WJZ WCP
11.45—Orchestre Meredith Willson (NBC) WEAF
12.00—Little Jack Little et Orchestre (CBS) WABC
12.15—Orchestre Renard (CBS) W. BC WBBM
12.30—Orchestre Manny La Porte (NBC) WJZ
12.45—Orchestre de danse (NBC) WEAF
12.55—Orchestre Herbie Kay (CBS) WABC WBBM
13.00—Shandor, violoniste; Orchestre de danse (NBC) WJZ WENR
13.15—Orchestre "The Twin Cities" (NBC) WJZ WMAQ
13.30—Orchestre Dennie Thompson (CBS) WABC WBBM
13.45—Orchestre Reichman (NBC) WEAF

NBC

5.00—Le congrès national des parents des professeurs (NBC) WEAF
5.15—Instrumentalistes (CBS) WABC
5.30—Vergil Van chansons (CBS) WABC
5.45—Woolley et Marge (NBC) WJZ
5.55—"Sugar and Buns" (NBC) WEAF WMAQ
6.00—Suzanne Lady (NBC) WJZ
6.15—Diet Tracy (CBS) WABC WBBM
6.30—Waltz (NBC) WJZ WENR
6.45—Le programme de la beauté (CBS) WABC
6.55—Lowell Thomas (NBC) WJZ
7.00—Meyer et Marge (CBS) WABC
7.15—Judy Platin Bill (CBS) WABC
7.30—Special (NBC) WJZ WENR
7.45—Twisters (NBC) WJZ WENR
8.00—Romance (CBS) WABC
8.15—Fieschmann Rudy Vallée (NBC) WEAF WMAQ
8.30—Orchestre et solistes (NBC) WJZ
8.45—Edwin C. Hill (CBS) WABC
9.00—Maxwell "Show Boat" (NBC) WEAF WMAQ
9.15—Waltz Valley Days (NBC) WJZ WLS
9.30—Walter O'Keefe, Ted Huston, Orchestre Glen Gray (CBS) WABC WBBM
9.45—Les Pennsylvaniens de Waring (CBS) WABC WBBM
10.00—Tours (NBC) WJZ WENR
10.15—Le Music Hall de Paul Whiteman (NBC) WEAF WMAQ
10.30—Economics in a Changing Social Order (NBC) WJZ
10.45—Les brigadiers Hedit (CBS) WABC
11.00—Graham McNamee (NBC) WEAF
11.15—Orchestre Bergin (CBS) WABC
11.30—Orchestre Bob Chester (NBC) WJZ WCP
11.45—Orchestre Meredith Willson (NBC) WEAF
12.00—Little Jack Little et Orchestre (CBS) WABC
12.15—Orchestre Renard (CBS) W. BC WBBM
12.30—Orchestre Manny La Porte (NBC) WJZ
12.45—Orchestre de danse (NBC) WEAF
12.55—Orchestre Herbie Kay (CBS) WABC WBBM
13.00—Shandor, violoniste; Orchestre de danse (NBC) WJZ WENR
13.15—Orchestre "The Twin Cities" (NBC) WJZ WMAQ
13.30—Orchestre Dennie Thompson (CBS) WABC WBBM
13.45—Orchestre Reichman (NBC) WEAF

NBC

5.00—Le congrès national des parents des professeurs (NBC) WEAF
5.15—Instrumentalistes (CBS) WABC
5.30—Vergil Van chansons (CBS) WABC
5.45—Woolley et Marge (NBC) WJZ
5.55—"Sugar and Buns" (NBC) WEAF WMAQ
6.00—Suzanne Lady (NBC) WJZ
6.15—Diet Tracy (CBS) WABC WBBM
6.30—Waltz (NBC) WJZ WENR
6.45—Le programme de la beauté (CBS) WABC
6.55—Lowell Thomas (NBC) WJZ
7.00—Meyer et Marge (CBS) WABC
7.15—Judy Platin Bill (CBS) WABC
7.30—Special (NBC) WJZ WENR
7.45—Twisters (NBC) WJZ WENR
8.00—Romance (CBS) WABC
8.15—Fieschmann Rudy Vallée (NBC) WEAF WMAQ
8.30—Orchestre et solistes (NBC) WJZ
8.45—Edwin C. Hill (CBS) WABC
9.00—Maxwell "Show Boat" (NBC) WEAF WMAQ
9.15—Waltz Valley Days (NBC) WJZ WLS
9.30—Walter O'Keefe, Ted Huston, Orchestre Glen Gray (CBS) WABC WBBM
9.45—Les Pennsylvaniens de Waring (CBS) WABC WBBM
10.00—Tours (NBC) WJZ WENR
10.15—Le Music Hall de Paul Whiteman (NBC) WEAF WMAQ
10.30—Economics in a Changing Social Order (NBC) WJZ
10.45—Les brigadiers Hedit (CBS) WABC
11.00—Graham McNamee (NBC) WEAF
11.15—Orchestre Bergin (CBS) WABC
11.30—Orchestre Bob Chester (NBC) WJZ WCP
11.45—Orchestre Meredith Willson (NBC) WEAF
12.00—Little Jack Little et Orchestre (CBS) WABC
12.15—Orchestre Renard (CBS) W. BC WBBM
12.30—Orchestre Manny La Porte (NBC) WJZ
12.45—Orchestre de danse (NBC) WEAF
12.55—Orchestre Herbie Kay (CBS) WABC WBBM
13.00—Shandor, violoniste; Orchestre de danse (NBC) WJZ WENR
13.15—Orchestre "The Twin Cities" (NBC) WJZ WMAQ
13.30—Orchestre Dennie Thompson (CBS) WABC WBBM
13.45—Orchestre Reichman (NBC) WEAF

NBC

5.00—Le congrès national des parents des professeurs (NBC) WEAF
5.15—Instrumentalistes (CBS) WABC
5.30—Vergil Van chansons (CBS) WABC
5.45—Woolley et Marge (NBC) WJZ
5.55—"Sugar and Buns" (NBC) WEAF WMAQ
6.00—Suzanne Lady (NBC) WJZ
6.15—Diet Tracy (CBS) WABC WBBM
6.30—Waltz (NBC) WJZ WENR
6.45—Le programme de la beauté (CBS) WABC
6.55—Lowell Thomas (NBC) WJZ
7.00—Meyer et Marge (CBS) WABC
7.15—Judy Platin Bill (CBS) WABC
7.30—Special (NBC) WJZ WENR
7.45—Twisters (NBC) WJZ WENR
8.00—Romance (CBS) WABC
8.15—Fieschmann Rudy Vallée (NBC) WEAF WMAQ
8.30—Orchestre et solistes (NBC) WJZ
8.45—Edwin C. Hill (CBS) WABC
9.00—Maxwell "Show Boat" (NBC) WEAF WMAQ
9.15—Waltz Valley Days (NBC) WJZ WLS
9.30—Walter O'Keefe, Ted Huston, Orchestre Glen Gray (CBS) WABC WBBM
9.45—Les Pennsylvaniens de Waring (CBS) WABC WBBM
10.00—Tours (NBC) WJZ WENR
10.15—Le Music Hall de Paul Whiteman (NBC) WEAF WMAQ
10.30—Economics in a Changing Social Order (NBC) WJZ
10.45—Les brigadiers Hedit (CBS) WABC
11.00—Graham McNamee (NBC) WEAF
11.15—Orchestre Bergin (CBS) WABC
11.30—Orchestre Bob Chester (NBC) WJZ WCP
11.45—Orchestre Meredith Willson (NBC) WEAF
12.00—Little Jack Little et Orchestre (CBS) WABC
12.15—Orchestre Renard (CBS) W. BC WBBM
12.30—Orchestre Manny La Porte (NBC) WJZ
12.45—Orchestre de danse (NBC) WEAF
12.55—Orchestre Herbie Kay (CBS) WABC WBBM
13.00—Shandor, violoniste; Orchestre de danse (NBC) WJZ WENR
13.15—Orchestre "The Twin Cities" (NBC) WJZ WMAQ
13.30—Orchestre Dennie Thompson (CBS) WABC WBBM
13.45—Orchestre Reichman (NBC) WEAF

NBC

5.00—Le congrès national des parents des professeurs (NBC) WEAF
5.15—Instrumentalistes (CBS) WABC
5.30—Vergil Van chansons (CBS) WABC
5.45—Woolley et Marge (NBC) WJZ
5.55—"Sugar and Buns" (NBC) WEAF WMAQ
6.00—Suzanne Lady (NBC) WJZ
6.15—Diet Tracy (CBS) WABC WBBM
6.30—Waltz (NBC) WJZ WENR
6.45—Le programme de la beauté (CBS) WABC
6.55—Lowell Thomas (NBC) WJZ
7.00—Meyer et Marge (CBS) WABC
7.15—Judy Platin Bill (CBS) WABC
7.30—Special (NBC) WJZ WENR
7.45—Twisters (NBC) WJZ WENR
8.00—Romance (CBS) WABC
8.15—Fieschmann Rudy Vallée (NBC) WEAF WMAQ
8.30—Orchestre et solistes (NBC) WJZ
8.45—Edwin C. Hill (CBS) WABC
9.00—Maxwell "Show Boat" (NBC) WEAF WMAQ
9.15—Waltz Valley Days (NBC) WJZ WLS
9.30—Walter O'Keefe, Ted Huston, Orchestre Glen Gray (CBS) WABC WBBM
9.45—Les Pennsylvaniens de Waring (CBS) WABC WBBM
10.00—Tours (NBC) WJZ WENR
10.15—Le Music Hall de Paul Whiteman (NBC) WEAF WMAQ
10.30—Economics in a Changing Social Order (NBC) WJZ
10.45—Les brigadiers Hedit (CBS) WABC
11.00—Graham McNamee (NBC) WEAF
11.15—Orchestre Bergin (CBS) WABC
11.30—Orchestre Bob Chester (NBC) WJZ WCP
11.45—Orchestre Meredith Willson (NBC) WEAF
12.00—Little Jack Little et Orchestre (CBS) WABC
12.15—Orchestre Renard (CBS) W. BC WBBM
12.30—Orchestre Manny La Porte (NBC) WJZ
12.45—Orchestre de danse (NBC) WEAF
12.55—Orchestre Herbie Kay (CBS) WABC WBBM
13.00—Shandor, violoniste; Orchestre de danse (NBC) WJZ WENR
13.15—Orchestre "The Twin Cities" (NBC) WJZ WMAQ
13.30—Orchestre Dennie Thompson (CBS) WABC WBBM
13.45—Orchestre Reichman (NBC) WEAF

NBC

5.00—Le congrès national des parents des professeurs (NBC) WEAF
5.15—Instrumentalistes (CBS) WABC
5.30—Vergil Van chansons (CBS) WABC
5.45—Woolley et Marge (NBC) WJZ
5.55—"Sugar and Buns" (NBC) WEAF WMAQ
6.00—Suzanne Lady (NBC) WJZ
6.15—Diet Tracy (CBS) WABC WBBM
6.30—Waltz (NBC) WJZ WENR
6.45—Le programme de la beauté (CBS) WABC
6.55—Lowell Thomas (NBC) WJZ
7.00—Meyer et Marge (CBS) WABC
7.15—Judy Platin Bill (CBS) WABC
7.30—Special (NBC) WJZ WENR
7.45—Twisters (NBC) WJZ WENR
8.00—Romance (CBS) WABC
8.15—Fieschmann Rudy Vallée (NBC) WEAF WMAQ
8.30—Orchestre et solistes (NBC) WJZ
8.45—Edwin C. Hill (CBS) WABC
9.00—Maxwell "Show Boat" (NBC) WEAF WMAQ
9.15—Waltz Valley Days (NBC) WJZ WLS
9.30—Walter O'Keefe, Ted Huston, Orchestre Glen Gray (CBS) WABC WBBM
9.45—Les Pennsylvaniens de Waring (CBS) WABC WBBM
10.00—Tours (NBC) WJZ WENR
10.15—Le Music Hall de Paul Whiteman (NBC) WEAF WMAQ
10.30—Economics in a Changing Social Order (NBC) WJZ
10.45—Les brigadiers Hedit (CBS) WABC
11.00—Graham McNamee (NBC) WEAF
11.15—Orchestre Bergin (CBS) WABC
11.30—Orchestre Bob Chester (NBC) WJZ WCP
11.45—Orchestre Meredith Willson (NBC) WEAF
12.00—Little Jack Little et Orchestre (CBS) WABC
12.15—Orchestre Renard (CBS) W. BC WBBM
12.30—Orchestre Manny La Porte (NBC) WJZ
12.45—Orchestre de danse (NBC) WEAF
12.55—Orchestre Herbie Kay (CBS) WABC WBBM
13.00—Shandor, violoniste; Orchestre de danse (NBC) WJZ WENR
13.15—Orchestre "The Twin Cities" (NBC) WJZ WMAQ
13.30—Orchestre Dennie Thompson (CBS) WABC WBBM
13.45—Orchestre Reichman (NBC) WEAF

NBC

5.00—Le congrès national des parents des professeurs (NBC) WEAF
5.15—Instrumentalistes (CBS) WABC
5.30—Vergil Van chansons (CBS) WABC
5.45—Woolley et Marge (NBC) WJZ
5.55—"Sugar and Buns" (NBC) WEAF WMAQ
6.00—Suzanne Lady (NBC) WJZ
6.15—Diet Tracy (CBS) WABC WBBM
6.30—Waltz (NBC) WJZ WENR
6.45—Le programme de la beauté (CBS) WABC
6.55—Lowell Thomas (NBC) WJZ
7.00—Meyer et Marge (CBS) WABC
7.15—Judy Platin Bill (CBS) WABC
7.30—Special (NBC) WJZ WENR
7.45—Twisters (NBC) WJZ WENR
8.00—Romance (CBS) WABC
8.15—Fieschmann Rudy Vallée (NBC) WEAF WMAQ
8.30—Orchestre et solistes (NBC) WJZ
8.45—Edwin C. Hill (CBS) WABC
9.00—Maxwell "Show Boat" (NBC) WEAF WMAQ
9.15—Waltz Valley Days (NBC) WJZ WLS
9.30—Walter O'Keefe, Ted Huston, Orchestre Glen Gray (CBS) WABC WBBM
9.45—Les Pennsylvaniens de Waring (CBS) WABC WBBM
10.00—Tours (NBC) WJZ WENR
10.15—Le Music Hall de Paul Whiteman (NBC) WEAF WMAQ
10.30—Economics in a Changing Social Order (NBC) WJZ
10.45—Les brigadiers Hedit (CBS) WABC
11.00—Graham McNamee (NBC) WEAF
11.15—Orchestre Bergin (CBS) WABC
11.30—Orchestre Bob Chester (NBC) WJZ WCP
11.45—Orchestre Meredith Willson (NBC) WEAF
12

LA SOIRÉE DES LIONS SUSCITE UN VIF INTÉRÊT

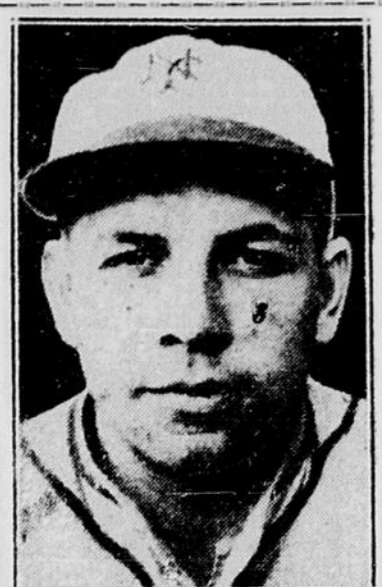
Wrightville conclut saison — Marciel monte sur le trône

LES LIONS ONT CONFIANCE EN NOTRE ÉLÉMENT

club fraternel local compte sur l'appui des sportifs d'Ottawa et de Hull pour le gala sportif de mardi.

N BEL ENTRAIN DANS LA REGION

La direction du club des Lions travaille ferme pour que la grande soirée de hockey qu'elle monte avec concours des professionnels apporte un vif succès. Cet engagement fera certes éprouver dans nos années sportives. On verra en effet évoluer sur la glace de l'arène quelques-unes des plus brillantes vedettes du sport national, des gens qui ont participé à la récente série mondiale et qui ont à ce gala une atmosphère de championnat international. L'exhibition de mardi soir réunira sous les standards des représentants de presque toutes les ligues professionnelles du continent: il en est de la Ligue Nationale, de l'Internationale, de l'Ouest, de la Canadienne-Américaine, de l'Association Américaine et de la Ligue Centrale. Jamais à ce stade n'a été donné à nos sportifs l'occasion de voir à l'œuvre une telle combinaison. Et si chose est possible, c'est que le fils de la Capitale portera par la sentence de notre sport national.



LEROY PARMELEE, lanceur des New-York Giants, s'est fait malmercredi dans une exhibition avec Cleveland.

WHITE HÉROS DE CETTE BAGARRE

SON CIRCUIT DONNE AUX TIGRES UNE BELLE VICTOIRE SUR LES ROUGES DE CINCINNATI

DURHAM—Le circuit de White, après que Morgan ait obtenu une passe, a permis aux Tigres de battre Cincinnati, par 3 à 1, dans un match-exhibition disputé mercredi.

Paul Derringer n'accorda pas un seul coup en quatre périodes, mais le double de Popell et le simple d'Gowan produisirent le premier point des Tigres.

ROCHESTER GAGNE PAR 6 À 5 EN FLORIDE—Les Ailes rouges de Rochester ont battu Columbus, par 6 à 5, dans une exhibition qui eut lieu mercredi.

Tommy Gorman arrivera à Ottawa vendredi et s'abouchera immédiatement avec les directeurs des équipes. C'est Tommy qui fera la sélection des équipes.

OTTAWA PERD LE 1er COMBAT

MONTREAL—La Y. M. H. A. de Montréal, a triomphé du club Morrisburg-Waddington, d'Ottawa, au pointage de 27 à 16, dans la première partie d'une série qui conduit au championnat de ballon au panier intermédiaire du Canada.

ROY PARMELEE PEU HEUREUX

LE LANCEUR DES GEANTS ES-SUIE UNE FESSE AUX MAINS DE CLEVELAND.

GASTONIA EN C. D. N.—Les Indiens de Cleveland tombèrent sur Roy Parmelee pour un total de onze coups saufs, dans le circuit d'Odell Hale et battirent les Géants, par 5 à 2, dans une exhibition de balle donnée mercredi.

Le résultat: Cleveland (A) 011 010 200—5 11 1 New-York (N) 001 010 000—2 8 2 Batteries: Hildebrand et Myatt; Parmelee, Gables et Mancuso, Derringer.

LES COURSES EN MARYLAND

VICTORIOUS ANNE PREND LA MESURE DE WINTER SPORT — L'ÉCHEC CAUSE UNE SURPRISE

BOWIE—Voici les résultats des courses de mercredi au parc Princes-Georges:

Première Course
1—Mr. Pete, Falton, \$8.60, 6.70, 3.90, 2—Evening Chimes, G. Watson, \$16.60, 5.60, 3—Happy Easter, Booker, \$3.20, Temps 1:17 pour six furlongs.

Deuxième Course
1—Suba Gilbert \$13.40, 9.30, 2.30, 2—Paradise, Merritt, \$51.70, 4.10, 3—Gum, Fallon, \$2.10, Temps, 1:13 4-5 pour six furlongs.

Troisième Course
1—Deliberate, Lynch, \$5.20, 3.80, 2.90, 2—John P.-W., Merritt, \$31.50, 15.20, 3—Playful Tour, J. Renick, \$3, Temps, 49 secondes 4-5 pour quatre furlongs.

Quatrième Course
1—Victorious Anne, Merritt, \$21.90, 6.10, 3.60, 2—Winter Sport, Beishak, \$3.20, 4.40, 3—Sainte Louise, Pollard, \$3.80, Temps, 49 secondes 2-5 pour quatre furlongs.

Cinquième Course
1—Hechter, Jones, \$11.40, \$6, \$3.70, 2—Midshipman, Lynch, \$4.40, \$2.50, Temps, 1:51 pour un mille 1-16.

Sixième Course
1—Black Falcon, Coucel, \$5.60, 3.10, 2.90, 2—Maddening, Merritt, \$3, \$2.90, 3—Inflice, Lindberg, \$5.50, Temps, 1:52 4-5 pour un mille 1-16.

Septième Course
1—Boogey, Lynch, \$5.20, 3.10, 2.20, 2—Pencader, Reid, \$4.40, 2.60, 3—Idle Flirt, C. Smith, \$2.30, Temps, 1:52 3-5 pour un mille 1-16.

DÉTROIT BAT GARS DE L'OUEST

L'OLYMPIQUE PREND LES DÉVANTS DANS LA PETITE SÉRIE MONDIALE — MOFFATT FAIT DEUX POINTS

VANCOUVER—L'Olympique de Détroit a pris la mesure de Vancouver, au pointage de 5 à 3, pour obtenir l'avantage dans la petite série mondiale. C'était le troisième débat de la saison.

Les Lions ont gagné la première partie, par 5 à 1, et Détroit a triomphé, 4 à 0, dans le deuxième engagement. Il fallut une période supplémentaire pour bécoter le match de mercredi.

Moffatt enfla deux points au compte de l'Olympique, Rouliston, Wiseman et E. Roche se partageant le reste. Smith, Hextall, et Dyck comptèrent pour Vancouver.

Les Alignements
DÉTROIT—N. Smith, Foster et Williams; centre—W. Koster et Anderson.
VANCOUVER—Clark, Houbregs et Hutton; centre—J. Smith, Kirk et Hextall.

Subst. de Vancouver—Palm, O'Neil, Dyck et McFarlane.
Arbitre—Amy Moran.

1re Période
1—Détroit, Rouliston (Kilrea) 15:32
Punitions—E. Roche, Williams.

2e Période
1—Vancouver, Smith 1:33
2—Vancouver, Hextall 18:02
1—Détroit, Wiseman 18:37
Punition—Anderson.

3e Période
1—Vancouver, Dyck (O'Neil) 2:47
2—Détroit, Moffatt (Kilrea) 15:32
Punition—E. Roche (19 min.).

Surtemps
1—Détroit, E. Roche (Kilrea) 4:47
2—Détroit, Moffatt
(Wiseman) 7:50
Punition—Kilrea.

SUCCES ANGLAIS

LIVERPOOL—L'Angleterre a battu les Galles par 21 à 11, dans un match de rugby international qui eut lieu mercredi.

LES ARBITRES DE LA PARTIE



FRANK BOUCHER, des Rangers PUNCH BROADBENT, d'Ottawa

Ces deux ouvriers ont bien voulu prêter leur concours au club des Lions pour arbitrer le grand match professionnel mardi prochain à l'Auditorium.

La ligue Indépendante fait ses préparatifs pour la saison

On annonce pour dimanche prochain, dans la salle No. 11, au Monument National, une assemblée de réorganisation de la ligue de balle indépendante. Tous ceux qui s'intéressent à ce groupe sont cordialement invités à cette session.

Le Golden Gate se fait couronner par le clan de Wrightville

Il bat le Taxi Boulevard dans le match qui décide du championnat de la ligue de quilles de Wrightville. — L. Legris et E. Renaud brillent d'un vif éclat chez les Chauffeurs — Lajambe réussit une belle série pour le Golden Gate.

Le Golden-Gate, continuant son excellente besogne sur les allées B. et B. a battu le Taxi Boulevard par 3811 à 3757 dans le match décisif de la ligue de Wrightville pour s'assurer le championnat de la saison 1934-1935.

Les vainqueurs ont gagné quatre des six parties qui furent jouées. Ce fut une conclusion sensationnelle. Le Taxi enleva la première partie; le Golden-Gate prit les deux suivantes, mais les Chauffeurs gagnèrent la quatrième pour égaliser les chances. Les champions se firent ensuite valoir deux fois de suite, quoique leur marge dans le dernier engagement ne fut que de huit points.

L. Legris a roulé le plus haut pointage de 857, avec une série de 187. E. Renaud fit 805. Elzéar Lajambe a réussi une série de 186.

Voici le résultat officiel: —

LE RESTAURANT GOLDEN-GATE

C. Dupont	139	111	147	130	142	139	738
L. Ducharme	146	116	149	106	144	117	773
G. Gagnon	100	79	95	105	167	116	772
E. Bertrand	98	131	125	105	116	116	742
E. Mason	85	106	133	131	143	130	730
E. Lajambe	85	106	139	116	108	131	784
Totaux	568	543	715	658	704	623	3811

LE TAXI BOULEVARD

J.-B. Levergneux	96	93	121	163	101	118	697
E. Renaud	122	141	150	133	154	103	805
S. Laramée	145	99	105	101	110	123	682
L. Legris	170	105	113	127	153	140	857
O. Tessier	113	101	112	141	133	121	721
Totaux	646	539	601	725	631	615	3757

Le Golden-Gate gagne quatre parties et enlève le championnat.

A l'Ombre du Sobranié de Sport

Par Gil.-O. Julien

Les Tapageurs, joyeux groupe de quilleurs, viennent de conclure leur campagne par le couronnement de l'équipe Marciel, club champion.

Cette ligue a droit à l'admiration du public d'Ottawa, car elle réunit dans ses cadres élités de notre population canadienne-française. C'est une assemblée de véritables sportifs et sportives au sein de laquelle on sait faire régner la plus franche gaieté, tout en s'exerçant sainement.

Bravo, donc équipe Marciel! bravo, Tapageurs!

Une belle ligue

La ligue de balle indépendante se réunira ces jours-ci pour réorganiser ses cadres et continuer le travail si bien commencé l'été dernier.

C'est une ligue franchement canadienne-française qui mérite l'encouragement de notre peuple et tous les sportifs font des vœux pour qu'elle connaisse cet été des succès encore plus vifs que l'an dernier.

Séance méritoire

Le gala sportif qui monte mardi soir à l'Auditorium le club des Lions a profité de ses bonnes œuvres méritées l'appui de tous les gens bien pensants.

Nous encourageons fortement nos lecteurs et amis à prêter leur concours à cette séance. Et n'oublions pas qu'en plus de contribuer au succès d'une œuvre méritoire, nous sommes assurés de passer une soirée des plus agréables.

De vrais Tigres

Ce troupeau de Halifax qui dispute présentement le championnat amateur de l'Est canadien au Royal de Montréal n'attend certes pas à battre les Galles par 21 à 11, dans un match de rugby international qui eut lieu mercredi.

CAMPBELL N'EST PAS SATISFAIT

LONDRES — Sir Malcolm Campbell a annoncé mercredi qu'il tenterait encore cette année d'atteindre une vitesse de 300 milles à l'heure avec son Oiseau bleu.

LES RANGERS EN SÉRIE FINALE

ILS BATTENT LES COEURS DANS LA REPRISE DE LEUR MATCH MI-FINAL.

GLASGOW — Les Rangers ont battu les Heart par 2 à 0, dans la reprise de leur match mi-final qui conduit au championnat de ballon d'Écosse. Une foule de 90,000 personnes vit les équipes aux prises. Les vainqueurs disputent mardi, dans la coupe à Hamilton, le duel décisif ayant lieu le 29 courant.

MAURICE PASSE AU 1er CROCHET

IL DÉCLASSE LABELLE DANS LE TOURNOI DE BILLARD HULLIERS — MICHON L'EMPORTE SUR NOËL.

Jean-Paul Maurice a pris la tête du concours de billard qui se poursuit à Hull, sous les auspices de la ligue transpontine.

Il s'est hissé au premier rang par suite de la victoire de 250 à 62 qu'il a remportée mercredi soir sur Arthur Labelle, du club Legault.

Les gars joueront à la salle Legault, Labelle, débutant à vive allure, prit une avance de 54 à 8, mais Maurice se mit à faire des séries de 39 et 31 et le sort fut vite fait de lui sourire. Jean-Paul obtint la décision, par 125 à 62.

La lutte devait se continuer chez Rousseau, salle de Maurice. Labelle, découragé, refusa de remplir son engagement, avec le résultat que, par défaut, il céda les honneurs à son adversaire, au pointage de 125 à 0.

NOËL BATTU M. Michon, de la salle Seguin, a battu Léo Noël, de la salle Montcalm, par 290 à 219, après un combat acharné. Ce résultat laisse trois hommes ex aequo en deuxième place.

Voici les plus hauts séries de la soirée: —

Maurice—39, 31, 20, 14.
Labelle—16, 12, 12.
Michon—24, 23, 22, 21, 18, 15, 15, 15.
Noël—23, 19, 19, 17, 16, 14, 12, 11, 11.

LE CLASSEMENT

J.-P. Maurice	2	1	741
Léo Noël	1	1	459
M. Michon	1	1	459
E. Schnoeb	1	1	452
A. Labelle	2	2	438

LES TAPAGEURS SUR LE TRÔNE

ILS ENLEVENT DEUX PARTIES AU CLUB DESROUSERS ET PRENNENT LA TÊTE DE LA SECTION "B" — LAMARCHE FAIT LE PLUS HAUT TOTAL.

Voici, à date, le classement des équipes dans la section "B" de la ligue Interligues: —

J.	G.	P.	
Les Tapageurs	12	10	2
Paradis	12	7	5
Les Raquetteurs	12	7	5
Lafrenière	12	5	7
Désrochers	12	4	7
Le Club Moynihan	12	4	7

Voici maintenant les résultats des plus récents engagements: —

LE QUINZE DÉROUSERS

Dr. Desrochers	193	148	248	589
A. Primeau	182	164	185	531
P. Durocher	148	224	228	600
R. Bégin	228	203	187	558
G. Séguin	163	122	162	447
Totaux	912	871	999	2792

LES TAPAGEURS

P. Dubois	208	208	208	624
J. St-Martin	208	181	199	588
Ed. Côté	201	262	181	644
Ed. Jetté	156	171	177	504
Eug. Jetté	193	168	204	565
Totaux	1067	974	977	2942

LES PARADIS

Geo. Pelletier	113	232	288	633
A. Paré	137	158	183	478
O. Beve	152	207	180	539
A. Dufayette	206	201	205	612
J.-E. Parnis	199	121	239	559
Totaux	607	913	1033	2553

LES RAQUETTEURS

P. St-Amant	170	207	197	574
J. Croseau	138	181	151	470
T. Bégin	123	158	222	503
P. St-Amant	196	174	209	579
J. Lamarche	248	214	245	710
Totaux	875	929	1110	2914

LES RAQUETTEURS passent 2 parties.

LE QUINZE DÉROUSERS

M. Valois	150	154	415
C. Lafrenière	156	168	434
Desrochers	193	199	392
C. Leclerc	199	199	398
H. Lavaché	230	235	465
L. Lavaché	225	225	450
Totaux	953	1066	2119

LA CRÈMÈRE MOYNEUR

M. Anon	173	172	162	507
J. White	170	182	199	451
J. Desjardis	208	204	186	598
C. Paré	166	188	199	453
R. Leduc	180	189	142	511
Totaux	897	918	798	2613

LAURENCE gagne 3 parties.

AYR UNITED A EU SA REVANCHE

GLASGOW — Ayr United a battu Falkirk, par 3 à 1, dans la reprise d'un match de foot-ball que Falkirk avait le 9 mars gagné par 3 à 2 mais la commission de ballon d'Écosse annula après enquête.

Dans une autre suite, St-Johnstone battit Hamilton, au pointage de 3 à 1.

MARCIL ENLÈVE LA PALME CHEZ LES TAPAGEURS

Il bat le clan Lemieux de 194 points dans le match décisif de l'année — C. Leclerc réussit le plus haut total de 639 — Mille Y. Miron fait un pointage de 608.

C'est à l'équipe Marciel que revient cette année les honneurs dans la ligue des Tapageurs. Le brillant troupeau a décroché les honneurs grâce à la victoire qu'il a remportée sur l'équipe Lemieux dans le match décisif disputé sur les allées de Ste-Anne.

Les champions emportent 4,027 points contre 3,833 pour conserver à la conclusion des hostilités, une marge de 194 points.

C. Leclerc se fit valoir avec un total de 639 et une série de 252. Mille Y. Miron contribua 608 au pointage des vainqueurs et Mille S. Bureau fit 591.

P. Lemieux fut le coo des vaincus; il roula 385, avec une série de 213. Ed. Jetté tapa 548, R. Schryburt 520 et Mille Larose 507.

Voici le résultat officiel: —

LEQUIPE MARCIL

Mille Dignard	197	196	135	428
Ed. Jetté	150	192	206	548
Mille Laframboise	115	108	106	329
P. Lemieux	184	211	188	583
Mille Larose	129	236	142	507
R. Schryburt	174	197	149	520
Mille Raymond	154	143	150	447
Totaux	1193	1393	1247	3833

Le Royal rencontre un maître sur la glace de Halifax

Les gens des Maritimes se remettent dans la course au championnat amateur. Lawlor et Lennox brillants.

HALIFAX — Le Wolverine de Halifax a triomphé mercredi du Royal de Montréal, au pointage de 4 à 2, pour égaliser la série qui décide du championnat de hockey amateur de l'Est canadien.

Les locaux, grâce au bon travail de Lavigne, Lawlor et Lennox eurent toujours la haute main. En fait, la situation des Montreals est loin d'être rose.

Mosher donna à Halifax une marge de 1 à 0 en première session, puis Lawlor et Lennox portèrent le pointage à 3-0 au début du deuxième paragraphe.

Parquharson enfla alors le premier point des Royaux, mais Hudson, combiné à Lennox, riposta une minute plus tard.

Neville donna en troisième strophe un autre point aux Royaux.

LES ALIGNEMENTS

WOLVERINE		ROYAL	
Bubar	défenses	H. Murray	Séguin
Graham	centres	H. Taucher	
McGlashen	ailes	Parquharson	
Lennox		St-Germain	
Hudson		Neville	
Ferguson	substituts	Munday	
Mosher		Watson	
Lawlor		MacQuisten	
Shields		K. Murray	
Arbitres: Jack Duggan et Georges Foster, d'Ottawa.			

GRANDE NOUVELLE EN CHAPEAUX!

LA NOUVELLE FORME

LE SPORTOSCOPE

FEU François Descaamps, l'homme qui fit Georges Garpeur, avait débuté dans la vie dans le rôle d'un bouffon de cirque forain.

LA coupe de Newark, une des classiques du turf anglais, fut instituée par le roi Charles II en

LE BILL WEIR ADOPTÉ HIER EN 1re LECTURE

Une somme de \$1.000.000 sera dépensée en quatre ans pour soulager les régions desséchées.

UN COMITE Nombres députés en faveur du projet. Cinq régions de réhabilitation.

LE BILL

Le bill du ministre de l'Agriculture, M. Robert Weir, pour l'établissement des zones de sécheresse et d'aménagement des terres dans les provinces de Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, a été adopté en première lecture hier, aux Communes.

Toute la discussion se fit sur la résolution précédant le bill. Chaque député qui a porté la parole, soit du côté des conservateurs, soit du côté des libéraux, a parlé en faveur du projet.

Les orateurs furent, outre M. Weir, MM. John Brown, libéral de Lisgar, Erick Willis, conservateur de Souris, C.-E. Bothwell, libéral de Swift Current, le Dr T.-F. Donnelly, libéral de Willow Bunch, H. A. Mullins, député conservateur de Marquette, W.-G. Weir, député libéral de Macdonald, et l'hon. W.-R. Motherwell, député libéral de Melville.

Le bill de M. Robert Weir affecte \$750.000 cette année et \$1.000.000 pour les quatre années suivantes, à la réalisation des projets de réhabilitation.

Un conseil de réhabilitation agricole des prairies sera nommé et étudiera les moyens les plus propres à prendre pour atteindre le but. Le ministre partira pour l'ouest dès l'ajournement du Parlement et inaugurer le programme de réhabilitation.

Les grandes lignes de ce programme ont déjà été arrêtées. La tâche du comité sera surtout de voir à l'exécution des détails.

On projette d'établir cinq régions de réhabilitation, dont trois en Saskatchewan, et une dans chacune des deux autres provinces. Chacune comprendra 200 milles carrés de terrain ou fera l'épreuve des méthodes propres à sauver le sol.

Une cinquantaine de postes de démonstration seront établis et on choisira les meilleurs fermiers des régions pour faire ce travail de démonstration. On fournira à ceux-ci des graines de semences nécessaires et on les paiera tant l'acre pour leur travail. On tentera de changer certaines terres abandonnées en pâturages. On plantera d'arbres et on construira un millier de petites digues sur les fermes pour conserver l'approvisionnement d'eau. Les propriétaires de parcelles fermes bénéficieront des conseils du ministre de l'Agriculture à propos de la construction des digues. On construira aussi de grands barrages afin de conserver de l'eau pour le bétail.

Le comité sera composé d'un président nommé par décret ministériel, d'un représentant des cultivateurs de blé des régions affectées dans chacune des provinces de Manitoba, de Saskatchewan et d'Alberta, d'un représentant des éleveurs de bestiaux de Saskatchewan, d'un représentant des ranchers d'Alberta, ces deux derniers venant aussi des régions de sécheresse, d'un représentant des compagnies d'hypothèques du Canada, d'un représentant de l'Association des Banquiers canadiens, d'un représentant de P.R. et d'un représentant du C.N.R., de deux représentants du ministre fédéral de l'Agriculture et d'un représentant des ministères de l'Agriculture de chacune des trois provinces intéressées.

Aucun membre du comité ne recevra de paiement ou d'émoluments pour ses services, mais il recevra le montant de ses dépenses de voyages ou autres. Le ministre a le droit de nommer temporairement tout technicien et professionnel qu'il jugera à propos. Les salaires et dépenses de ces hommes seront fixés par décret ministériel.

LES ORATEURS M. John Brown, libéral de Lisgar, dit qu'il est en faveur du principe du bill. Les mesures proposées, cependant, telles que constructions de barrages, réservoirs d'eau, ensèmençement d'arbres et d'herbes, ne lui paraissent pas absolument sûres comme remède à la situation.

M. Erick Willis, conservateur de Souris, parle des régions de sécheresse du Manitoba. Il est très important de rétablir ces zones et c'est maintenant le temps de commencer le travail. Le Dr Donnelly, libéral, exprime l'opinion que même si ces travaux retardateurs n'atteignent pas pleinement leur but, on aura au moins procuré du travail aux chômeurs. Les autres députés mentionnés plus haut approuvèrent aussi la mesure.

peut insulter un comité qui sera connu sous le nom de Comité consultatif du rétablissement agricole des prairies, et après appelé "le Comité", dont les membres exerceront leurs charges durant son plaisir.

(2) Un des membres du Comité sera nommé président par le gouverneur en conseil.

(3) Le Comité comprendra: a) Un représentant des producteurs de grains du Manitoba dans les zones de sécheresse et d'aménagement des terres;

b) Un représentant des producteurs de grains de la Saskatchewan dans les zones de sécheresse et d'aménagement des terres;

c) Un représentant des producteurs de grains de l'Alberta dans les zones de sécheresse et d'aménagement des terres;

d) Un représentant des éleveurs de bétail de la Saskatchewan dans les zones de sécheresse;

e) Un représentant des agriculteurs d'Alberta connus sous le nom d'Alberta Range Farmers pour les zones de sécheresse;

f) Un représentant des compagnies hypothécaires du Canada;

g) Un représentant de l'Association des banquiers canadiens;

h) Un représentant de la Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique et un représentant des Chemins de fer Nationaux du Canada;

i) Deux représentants du ministre fédéral de l'Agriculture; et

j) Un représentant du gouvernement de chacune des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

(4) Le Comité doit instituer des recherches et donner des avis consultatifs au Ministre sur les meilleures méthodes à suivre pour assurer le rétablissement des zones de sécheresse et d'aménagement des terres dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, ainsi que pour développer et favoriser, à l'intérieur de ces zones, des systèmes d'économie rurale, d'arboriculture et d'approvisionnement d'eau qui procureront la sécurité financière au cultivateur.

(5) Nul membre du Comité ne recevra de paiement ou d'émoluments pour ses services, mais tous les frais de voyage ou autres dépenses réelles raisonnables se rapportant aux travaux du Comité doivent être remboursés auxdits membres.

(6) Le Ministre peut nommer temporairement les fonctionnaires techniques et professionnels et autres employés qu'il juge nécessaires et utiles à l'application des dispositions de la présente loi.

(7) Le gouverneur en conseil peut établir les règlements nécessaires ou opportuns pour l'exécution et le fonctionnement effectifs de la présente loi, ainsi que pour l'accomplissement de l'intention et des objets de cette même loi.

(8) Aux fins de la présente loi, il doit être attribué et versé, à même le Fonds du revenu consolidé du Canada, une somme de sept cent cinquante mille dollars durant l'année financière 1933-36 et pour chaque année financière d'une période additionnelle de quatre ans, le montant d'un plus un million de dollars qui peut être nécessaire pour continuer et étendre les travaux entrepris sous le régime de la présente loi.

(9) Le Ministre doit présenter au Parlement, chaque année, un rapport sur toutes les mesures prises en vertu de la présente loi pendant l'année financière précédente.

ON CRAINT UN 2e MARATHON

Le comité conseil sera composé d'un président nommé par décret ministériel, d'un représentant des cultivateurs de blé des régions affectées dans chacune des provinces de Manitoba, de Saskatchewan et d'Alberta, d'un représentant des éleveurs de bestiaux de Saskatchewan, d'un représentant des ranchers d'Alberta, ces deux derniers venant aussi des régions de sécheresse, d'un représentant des compagnies d'hypothèques du Canada, d'un représentant de l'Association des Banquiers canadiens, d'un représentant de P.R. et d'un représentant du C.N.R., de deux représentants du ministre fédéral de l'Agriculture et d'un représentant des ministères de l'Agriculture de chacune des trois provinces intéressées.

Aucun membre du comité ne recevra de paiement ou d'émoluments pour ses services, mais il recevra le montant de ses dépenses de voyages ou autres. Le ministre a le droit de nommer temporairement tout technicien et professionnel qu'il jugera à propos. Les salaires et dépenses de ces hommes seront fixés par décret ministériel.

LES ORATEURS M. John Brown, libéral de Lisgar, dit qu'il est en faveur du principe du bill. Les mesures proposées, cependant, telles que constructions de barrages, réservoirs d'eau, ensèmençement d'arbres et d'herbes, ne lui paraissent pas absolument sûres comme remède à la situation.

M. Erick Willis, conservateur de Souris, parle des régions de sécheresse du Manitoba. Il est très important de rétablir ces zones et c'est maintenant le temps de commencer le travail. Le Dr Donnelly, libéral, exprime l'opinion que même si ces travaux retardateurs n'atteignent pas pleinement leur but, on aura au moins procuré du travail aux chômeurs. Les autres députés mentionnés plus haut approuvèrent aussi la mesure.

donnerait la Chambre pour de bon si les membres du gouvernement le désiraient, dit qu'il s'occupe du premier ministre "qui m'a trompé de propos délibérés hier soir".

Le ministre des mines, M. Paul Leduc, voulut que la remarque fut retirée, mais le premier ministre se contenta de lui dire: "Ne vous inquiétez pas, je sais de qui elle vient."

DECLARATION DE HEBURN "Il dit que je lui écris un billet pour lui laisser entendre que le bill de l'énergie ne serait pas étudié en comité," dit M. Heburn aux journalistes après l'ajournement pour le repas du soir, "et que par suite de ce billet, il se rendit chez lui et ne put participer à la discussion sur la mesure quand elle fut présentée au comité. Et bien, s'il peut produire ce bout de papier et prouver à la Chambre que je n'ai pas mentionné le bill de l'énergie parmi les autres bills que je lui avais laissés entendre viendraient en comité, je démissionnerai immédiatement."

ARRERAGES D'IMPOTS Les autres projets de loi présentés par M. Croll pouvaient à la consolidation des arriérés d'impôts de plus d'un an par les conseils municipaux de façon à permettre aux contribuables de les acquitter pendant plusieurs années, à la diminution de 10 à 6 pour cent les pénalités pour le retard à payer les impôts.

Le ministre des affaires municipales, qui a été créé récemment, le procureur général A.-W. Roebuck présente une mesure pour prolonger d'un an la loi d'assistance aux débiteurs d'hypothèque et aux acheteurs. Un autre bill laisse à la discrétion du lieutenant-gouverneur en conseil les nominations à la commission des compensations ouvrières et leur durée. La législation sera rétroactive à octobre dernier pour rendre valides des nominations faites par le gouvernement à la commission.

Dans une troisième mesure, M. Roebuck veut réorganiser les compagnies en donnant aux obligataires le droit, sujet à l'approbation des tribunaux, d'assumer les compagnies en banqueroute en acceptant autre compensation que celle en espèces.

Le bill du ministre de la voirie T.-B. McQuesten pour dégrader les propriétaires d'auto de la responsabilité des blessures subies par des "voageurs gratuits" (free passagers) a été adopté en deuxième lecture. Les autres bills pouvaient à des changements à la loi des hôpitaux de maladies mentales, aux prêts aux entrepreneurs frigorifiques, à la prohibition des rabais sur la distribution de lait et à l'appel à un juge de la cour supérieure d'un distributeur dont le permis aura été refusé ou annulé.

FRAIS DE LA VOIRIE M. Henry et M. Macaulay, deux anciens ministres de la voirie sous des régimes conservateurs, critiquèrent la mesure du gouvernement d'égalité des droits. On parla beaucoup de l'article 19 du pacte de la S. D. N. et des possibilités d'une révision pacifique des traités. Si l'atmosphère dans laquelle l'assemblée de Genève accueille la plainte française est désagréable pour l'Allemagne, celle-ci se voit privée des possibilités politiques que lui offrirait son retour éventuel à la S. D. N.

C'est tant pis pour Genève, déclarent les milieux officiels de la Wilhelmstrasse, car s'était sa dernière chance.

LES SALAIRES DE \$1.200 (Suite de la 1ère page)

LES AUGMENTATIONS Il fut question aussi des augmentations statutaires. M. Ernest Lapointe, ancien ministre de la Justice souleva la question. Il déclara que les fonctionnaires qui de plus de trois ans n'ont reçu aucune augmentation statutaire se trouvent avoir contribué beaucoup plus au trésor que ceux qui ont subi la simple déduction de salaires.

M. Rhodes fait observer que les augmentations statutaires étaient, d'origine, attribuées aux seuls em-

LA MORT DE L. DAoust FUT ACCIDENTELLE

C'est le verdict rendu à l'enquête du coroner hier soir. Le constable est exonéré.

LES TEMOINS

Léon Daoust, 38 ans, pensionné à 76 rue Waller, a succombé à des blessures qu'il s'était infligées lui-même accidentellement en résistant à un officier de police. Tel est le verdict rendu hier soir par le jury réuni en enquête au poste de police au sujet de la mort tragique de M. Daoust. Le jury a exonéré de tout blâme le constable Lloyd Stevenson, de la police d'Ottawa, qui figura dans le corps-à-corps avec Daoust, sur la rue Georges, près de la rue Mosgrove, aux petites heures du matin, vendredi dernier. Le jury a aussi opiné que Daoust avait souffert momentanément d'aberration mentale. Il s'était emparé du revolver du constable Stevenson et fit feu à trois reprises, la dernière balles atteignant à la tête. Il mourut un peu plus tard à l'hôpital Général, rue Water.

Le coroner J.-E. Craig a présidé l'enquête, Mre J.-A. Ritchie, C.R., substitut du procureur général, a interrogé les témoins. M. Lorenzo Lafleur représentait la famille Daoust. En résumant les témoignages rendus, M. Ritchie a déclaré: "Il n'y a apparemment rien qui indique que Daoust a mis volontairement fin à ses jours. Il semble évident toutefois qu'il souffrait de quelque affection mentale ce soir-là. Chose certaine, le revolver n'était pas entre les mains de l'officier quand les coups de feu furent tirés. Après avoir délibéré pendant quelque temps, le jury rendit un verdict de mort accidentelle, et exonéra l'officier de police de tout blâme."

LES TEMOINS Plusieurs témoins furent interrogés à l'enquête. Léon Mason, 26 rue

Waller, qui était avec Daoust quand il tira les coups de feu, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

LA MORT DE L. DAoust FUT ACCIDENTELLE

C'est le verdict rendu à l'enquête du coroner hier soir. Le constable est exonéré.

LES TEMOINS

Léon Daoust, 38 ans, pensionné à 76 rue Waller, a succombé à des blessures qu'il s'était infligées lui-même accidentellement en résistant à un officier de police. Tel est le verdict rendu hier soir par le jury réuni en enquête au poste de police au sujet de la mort tragique de M. Daoust. Le jury a exonéré de tout blâme le constable Lloyd Stevenson, de la police d'Ottawa, qui figura dans le corps-à-corps avec Daoust, sur la rue Georges, près de la rue Mosgrove, aux petites heures du matin, vendredi dernier. Le jury a aussi opiné que Daoust avait souffert momentanément d'aberration mentale. Il s'était emparé du revolver du constable Stevenson et fit feu à trois reprises, la dernière balles atteignant à la tête. Il mourut un peu plus tard à l'hôpital Général, rue Water.

Le coroner J.-E. Craig a présidé l'enquête, Mre J.-A. Ritchie, C.R., substitut du procureur général, a interrogé les témoins. M. Lorenzo Lafleur représentait la famille Daoust. En résumant les témoignages rendus, M. Ritchie a déclaré: "Il n'y a apparemment rien qui indique que Daoust a mis volontairement fin à ses jours. Il semble évident toutefois qu'il souffrait de quelque affection mentale ce soir-là. Chose certaine, le revolver n'était pas entre les mains de l'officier quand les coups de feu furent tirés. Après avoir délibéré pendant quelque temps, le jury rendit un verdict de mort accidentelle, et exonéra l'officier de police de tout blâme."

LES TEMOINS Plusieurs témoins furent interrogés à l'enquête. Léon Mason, 26 rue

Waller, qui était avec Daoust quand il tira les coups de feu, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

LA MORT DE L. DAoust FUT ACCIDENTELLE

C'est le verdict rendu à l'enquête du coroner hier soir. Le constable est exonéré.

LES TEMOINS

Léon Daoust, 38 ans, pensionné à 76 rue Waller, a succombé à des blessures qu'il s'était infligées lui-même accidentellement en résistant à un officier de police. Tel est le verdict rendu hier soir par le jury réuni en enquête au poste de police au sujet de la mort tragique de M. Daoust. Le jury a exonéré de tout blâme le constable Lloyd Stevenson, de la police d'Ottawa, qui figura dans le corps-à-corps avec Daoust, sur la rue Georges, près de la rue Mosgrove, aux petites heures du matin, vendredi dernier. Le jury a aussi opiné que Daoust avait souffert momentanément d'aberration mentale. Il s'était emparé du revolver du constable Stevenson et fit feu à trois reprises, la dernière balles atteignant à la tête. Il mourut un peu plus tard à l'hôpital Général, rue Water.

Le coroner J.-E. Craig a présidé l'enquête, Mre J.-A. Ritchie, C.R., substitut du procureur général, a interrogé les témoins. M. Lorenzo Lafleur représentait la famille Daoust. En résumant les témoignages rendus, M. Ritchie a déclaré: "Il n'y a apparemment rien qui indique que Daoust a mis volontairement fin à ses jours. Il semble évident toutefois qu'il souffrait de quelque affection mentale ce soir-là. Chose certaine, le revolver n'était pas entre les mains de l'officier quand les coups de feu furent tirés. Après avoir délibéré pendant quelque temps, le jury rendit un verdict de mort accidentelle, et exonéra l'officier de police de tout blâme."

LES TEMOINS Plusieurs témoins furent interrogés à l'enquête. Léon Mason, 26 rue

Waller, qui était avec Daoust quand il tira les coups de feu, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

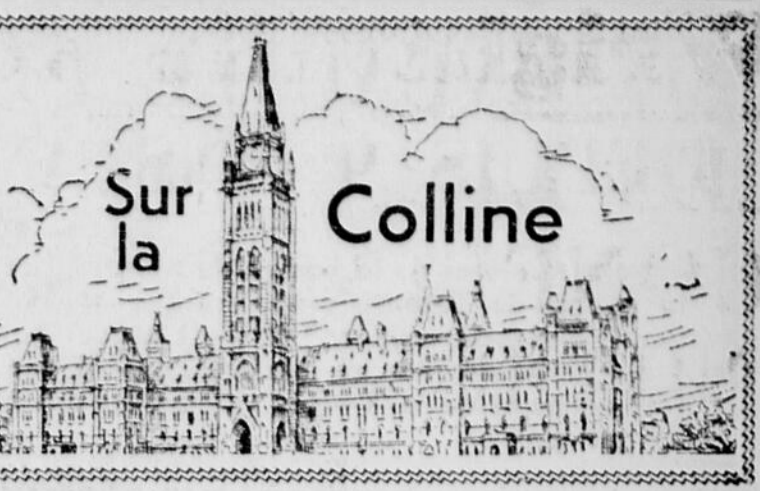
Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.



LA JOURNEE PARLEMENTAIRE

La Chambre n'a siégé que pendant l'après-midi. Petite séance qui ressemblait à une fin de session. On s'est occupé de bills peu contentieux et de résolutions qui approuvaient depuis longtemps au feuillet. La besogne a été rapide. On a adopté aussi des amendements proposés par le Sénat aux bills qui avaient été antérieurement votés par les Communes. Il s'est produit un froid lorsque M. Duff a refusé de voter un douzième provisoire des crédits. M. Duff n'est pas du tout de l'avis que l'on doit avoir un long congé à Pâques. On semble d'opinion que l'on s'en ira jusqu'à vendredi seulement. Pourquoi forcerait-on les députés à revenir lundi prochain pour quelques séances? Puisqu'on a décidé d'ajourner, vaut aussi bien ajourner tout de suite et ne reprendre les séances qu'après Pâques.

Ottawa s'oppose au bill Strachan

Le système de trois pelotons pour le service des incendies coûtera \$125.000 de plus à Ottawa. Le maire Nolan a dit que la ville d'Ottawa s'opposera à la mesure présentée hier à la législature d'Ottawa obligeant les municipalités de 10.000 âmes et plus d'adopter un système de trois pelotons contre les incendies. Si le bill est adopté, la ville d'Ottawa devra dépenser \$125.000 de plus par année, a-t-il dit.

M. Nolan doit saisir le bureau des commissaires de la question à la séance de mardi après-midi. Au lieu de dire, dans le bill, que le président du conseil économique sera le "prime minister", il faut dire "first minister". En français, il n'existe pas de difficulté; nous disons, dans tous les cas, le premier ministre. Nous devrions peut-être dire, comme en France, président du conseil. Sir George Perley a pourtant cité un cas où l'on avait employé le titre officiel du "prime minister".

LES TEMOINS Plusieurs témoins furent interrogés à l'enquête. Léon Mason, 26 rue

Waller, qui était avec Daoust quand il tira les coups de feu, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort.

Le témoin principal, le constable Stevenson, déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et de l'heure de la mort. Il déclara qu'il ne se souvenait pas de la date et

Le prix de l'argent bondit sur tous les marchés

LE NIVEAU LE PLUS ÉLEVÉ DEPUIS 9 ANS À LONDRES

Les sections minières de la bourse de Montréal et de la bourse de Toronto sont presque les seuls points d'intérêt aujourd'hui. — L'argent gagne 1 3/4 cents du jour au lendemain. — Eldorado fait un bond de 1.74 — Les valeurs industrielles languissantes.

UNE DECLARATION DU PRESIDENT ROOSEVELT

LONDRES, 10 — (P. A.) — Le prix de l'argent atteignait aujourd'hui le plus haut sommet qu'il ait jamais touché en 9 ans, et cela surtout au raison d'une dégradation du rendement des Etats-Unis annonçant l'élévation du prix d'achat. L'argent, dépassant de 3/4 de penny le niveau d'hier, se vendait à 29 11/16 pennys sur le marché de Londres aujourd'hui.

Les acheteurs furent fortement encouragés par la, surtout les spéculateurs de la Chine et des Indes qui, depuis quelques jours, achetaient lourdement à Londres dans l'espoir que les Etats-Unis continueraient à maintenir les prix comme ils l'avaient fait jusqu'alors. L'opinion générale est que l'action du président Roosevelt équivalait à un encouragement tacite à l'achat. On souligna le fait que le marché de l'argent dépend beaucoup de l'Amérique et que toute décision prise à ce sujet par les Etats-Unis doit nécessairement avoir une influence très appréciable sur le mouvement des marchés surtout en Orient.

MONTREAL, 11 — (P. C.) — Le marché de l'argent, dont les options atteignaient un lourd volume de transactions hier, est encore très actif aujourd'hui, et on s'attend à ce que le volume touche un nouveau sommet aujourd'hui. Sur réception de la nouvelle que le ministère des Finances des Etats-Unis payera l'argent du pays 71 cents l'once, les trafiquants se remirent à acheter avec beaucoup d'activité. Bien que le nouveau prix n'affecte que l'argent provenant de mines américaines, l'opinion générale est que le prix de l'argent dans les autres pays s'élèvera vers le nouveau prix établi à Washington.

NEW-YORK, 11 — (P. C.) — Une reprise d'achats sur le marché des valeurs métalliques fut la seule vedette à la bourse de New-York ce matin. L'augmentation du volume des achats vint à la suite de la fixation du prix de l'argent à 71 cents l'once par le gouvernement américain.

LES PRIX DES PRODUITS SONT STATIONNAIRES

Les marchés du beurre et des oeufs sont plus fermes.

MONTREAL, 11. — Le beurre et les oeufs s'affaiblissent sur le marché des produits de Montréal tandis que les prix de patates, du fromage et des volailles demeurent stationnaires.

LE BEURRE Le beurre au wagon ou en lots partiels, 22 1/2 à 23 3/4 cents la livre pour le No 1 pasteurisé. Les arrivages: 269 boîtes.

LES PATATES Les patates: Québec No 1, de 50 à 55 cents; Québec No 2, de 45 à 55 cents; Nouveau-Brunswick, de 57 à 62 cents; Nouveau-Brunswick, min., de 60 à 65 cents; Ile du Prince-Edouard, de 63 à 68 cents.

LES OEUFS Les prix du gros, au wagon ou en lots partiels, A, gros, 18 à 19; B, moyens, 16 à 18 1/2; et C, 15.

LE FROMAGE Le marché du fromage se maintient au niveau établi récemment. Les arrivages d'automne de fromage d'Ontario, No 1, se vendent à 11 1/2 à 11 3/4 cents; les arrivages de dite de 12 1/2 à 12 3/4 cents.

LES GRAINS Blé Nord, No 1, 96c; Blé Nord, No 2, 92c; Blé d'Ontario, No 1, 96c; Orge, No 1, 46c; Orge, No 2, c.w., 45c; Avoine, No 3, c.w., 30c.

LES VOLAILLES Poulets, liv., 23 à 25c; Poulettes, liv., 18c à 19c; Dinde, 22c à 25c.

FOIN, AVOINE, PAILLE Foin, la tonne, \$10 à \$12; Avoine, minot, 40c à 43c; Paille, tonne, \$7.50 à \$8.

LEGUMES All. tréfle, chac., 15c; Acaas, pinte, 10 à 12c; Betteraves, gallon, 15c; Betteraves, poche, \$1.25; Carottes, gal., 10c; poché, 11c; Choux, chac., 5 à 10c; la douzaine, 50c.

PATATES Patates le gallon, 10c; la poche, 50 à 60c; Pommes de terre, 5c; dox, 30c.

TABACS Obourg, la livre, 20-40c; Baigrie, extra, la liv., 20-40c; Champlain, la liv., 20-40c; Havane, la liv., 20-40c; Petit canadien, la liv., 30-60c; Parfum d'Italie, la liv., 50 à 7c; Quessel, la liv., 30 à 40c; Bleu, la liv., 15-20c; Rouge, la liv., 15-30c.

1er DIVIDENDE DE LA B. DU CANADA

Lorsque la Banque du Canada paiera son premier dividende, au mois de juillet cette année, la somme accordée à chaque actionnaire sera répartie suivant la date ou le premier paiement a été fait sur les actions achetées. On avait avisé les actionnaires de payer avec leur commande \$12.50 pour chaque part, soit un quart du prix total. Les dividendes seront donc calculés à \$12.50 la part du 21 septembre 1934 au 2 janvier 1935, et sur le plein montant de \$50, à dater du 2 janvier jusqu'à la date de l'octroi du dividende, le 2 juillet tout probablement. En vertu de la loi de la Banque, ce dividende ne peut être de plus de 4 1/2 pour cent par année, à intérêt et composé. Tout profit au delà de ce taux va au revenu consolidé du Canada.

LE MARCHÉ DU BLÉ DÉPASSE 90c LE MINOT

Le plus haut niveau atteint depuis le mois de septembre.

FERMETÉ GENERALE

WINNIPEG, 11. — A la suite d'un rapide mouvement d'expansion qui fit hausser les prix de 1 3/8 à 1 3/4 de cent sur le marché des grains de Winnipeg, les options du mois de mai atteignent 90 1/4 cents le minot, un nouveau sommet pour la saison courante.

Les nouvelles défavorables au sujet des récoltes d'hiver dans le sud-ouest des Etats-Unis, la hausse des prix sur les marchés internationaux et l'exportation de 500,000 minots de blé canadien encourageaient les trafiquants à acheter.

A la fermeture, les options n'avaient perdu que très peu de leurs gains précédents à la suite de ventes à profit: mai à 89 5/8 et juillet à 90 1/8. C'est la première fois depuis le mois de septembre que le blé atteint 90 cents le minot.

Même ces ventes tardives furent absorbées sans difficulté et à la fermeture le marché était ferme. Depuis le 12 mars, les options de mai ont avancé de 6 3/4 cents et les options de juillet de 7 cents.

Surtout en raison de la rareté des pluies dans les régions du sud-ouest balayées par les tempêtes de poussière, le marché de Chicago favorise davantage le plus contracté à 21-2 cents. Liverpool accusait un gain de 1 3/8-8d.

Les prix des blés en concurrence sur le marché international étaient aussi à la hausse. Le blé "barroso" de l'Argentine était coté à 75 1/4 sur le marché de Liverpool avec un gain de 1 cent sur le prix de mardi.

Le blé de l'ouest australien gagnait 2 3/8-8d à 87. La marge entre le blé Canada nord no 2, coté à 94 7/8 cents, et le blé "barroso" n'est plus que de 13 5/8 cents, déduction faite de la taxe douanière de 6 cents. Le blé de l'ouest australien n'est que 7-7c, cents plus faible que le prix canadien.

Un facteur considérable d'affaiblissement furent les grosses exportations de blé canadien, surtout au Royaume-Uni. Depuis le 1er avril, 3,000,000 de minots furent vendus à l'étranger.

Les grains au comptant ne furent aucunement influencés par l'activité du marché des options. Les gains effectués par les grains bix du blé, suite de la hausse des prix du blé, furent considérablement diminués par des ventes à profit de la dernière heure.

Prix au comptant: No 1, nord, 88 1/2; No 2, nord, 85 1/2; No 3, nord, 81 1/2; No 4, nord, 78 1/2; No 5, nord, 76 1/2; No 6, nord, 74 1/2; No 7, nord, 72 1/2; No 8, nord, 70 1/2; No 9, nord, 68 1/2; No 10, nord, 66 1/2; No 11, nord, 64 1/2; No 12, nord, 62 1/2; No 13, nord, 60 1/2; No 14, nord, 58 1/2; No 15, nord, 56 1/2; No 16, nord, 54 1/2; No 17, nord, 52 1/2; No 18, nord, 50 1/2; No 19, nord, 48 1/2; No 20, nord, 46 1/2; No 21, nord, 44 1/2; No 22, nord, 42 1/2; No 23, nord, 40 1/2; No 24, nord, 38 1/2; No 25, nord, 36 1/2; No 26, nord, 34 1/2; No 27, nord, 32 1/2; No 28, nord, 30 1/2; No 29, nord, 28 1/2; No 30, nord, 26 1/2; No 31, nord, 24 1/2; No 32, nord, 22 1/2; No 33, nord, 20 1/2; No 34, nord, 18 1/2; No 35, nord, 16 1/2; No 36, nord, 14 1/2; No 37, nord, 12 1/2; No 38, nord, 10 1/2; No 39, nord, 8 1/2; No 40, nord, 6 1/2; No 41, nord, 4 1/2; No 42, nord, 2 1/2; No 43, nord, 1/2.

Les options: No 1, 96c; No 2, 92c; No 3, 88c; No 4, 84c; No 5, 80c; No 6, 76c; No 7, 72c; No 8, 68c; No 9, 64c; No 10, 60c; No 11, 56c; No 12, 52c; No 13, 48c; No 14, 44c; No 15, 40c; No 16, 36c; No 17, 32c; No 18, 28c; No 19, 24c; No 20, 20c; No 21, 16c; No 22, 12c; No 23, 8c; No 24, 4c; No 25, 0c; No 26, 0c; No 27, 0c; No 28, 0c; No 29, 0c; No 30, 0c; No 31, 0c; No 32, 0c; No 33, 0c; No 34, 0c; No 35, 0c; No 36, 0c; No 37, 0c; No 38, 0c; No 39, 0c; No 40, 0c; No 41, 0c; No 42, 0c; No 43, 0c; No 44, 0c; No 45, 0c; No 46, 0c; No 47, 0c; No 48, 0c; No 49, 0c; No 50, 0c.

Les options: No 1, 96c; No 2, 92c; No 3, 88c; No 4, 84c; No 5, 80c; No 6, 76c; No 7, 72c; No 8, 68c; No 9, 64c; No 10, 60c; No 11, 56c; No 12, 52c; No 13, 48c; No 14, 44c; No 15, 40c; No 16, 36c; No 17, 32c; No 18, 28c; No 19, 24c; No 20, 20c; No 21, 16c; No 22, 12c; No 23, 8c; No 24, 4c; No 25, 0c; No 26, 0c; No 27, 0c; No 28, 0c; No 29, 0c; No 30, 0c; No 31, 0c; No 32, 0c; No 33, 0c; No 34, 0c; No 35, 0c; No 36, 0c; No 37, 0c; No 38, 0c; No 39, 0c; No 40, 0c; No 41, 0c; No 42, 0c; No 43, 0c; No 44, 0c; No 45, 0c; No 46, 0c; No 47, 0c; No 48, 0c; No 49, 0c; No 50, 0c.

Les options: No 1, 96c; No 2, 92c; No 3, 88c; No 4, 84c; No 5, 80c; No 6, 76c; No 7, 72c; No 8, 68c; No 9, 64c; No 10, 60c; No 11, 56c; No 12, 52c; No 13, 48c; No 14, 44c; No 15, 40c; No 16, 36c; No 17, 32c; No 18, 28c; No 19, 24c; No 20, 20c; No 21, 16c; No 22, 12c; No 23, 8c; No 24, 4c; No 25, 0c; No 26, 0c; No 27, 0c; No 28, 0c; No 29, 0c; No 30, 0c; No 31, 0c; No 32, 0c; No 33, 0c; No 34, 0c; No 35, 0c; No 36, 0c; No 37, 0c; No 38, 0c; No 39, 0c; No 40, 0c; No 41, 0c; No 42, 0c; No 43, 0c; No 44, 0c; No 45, 0c; No 46, 0c; No 47, 0c; No 48, 0c; No 49, 0c; No 50, 0c.

Les options: No 1, 96c; No 2, 92c; No 3, 88c; No 4, 84c; No 5, 80c; No 6, 76c; No 7, 72c; No 8, 68c; No 9, 64c; No 10, 60c; No 11, 56c; No 12, 52c; No 13, 48c; No 14, 44c; No 15, 40c; No 16, 36c; No 17, 32c; No 18, 28c; No 19, 24c; No 20, 20c; No 21, 16c; No 22, 12c; No 23, 8c; No 24, 4c; No 25, 0c; No 26, 0c; No 27, 0c; No 28, 0c; No 29, 0c; No 30, 0c; No 31, 0c; No 32, 0c; No 33, 0c; No 34, 0c; No 35, 0c; No 36, 0c; No 37, 0c; No 38, 0c; No 39, 0c; No 40, 0c; No 41, 0c; No 42, 0c; No 43, 0c; No 44, 0c; No 45, 0c; No 46, 0c; No 47, 0c; No 48, 0c; No 49, 0c; No 50, 0c.

Les options: No 1, 96c; No 2, 92c; No 3, 88c; No 4, 84c; No 5, 80c; No 6, 76c; No 7, 72c; No 8, 68c; No 9, 64c; No 10, 60c; No 11, 56c; No 12, 52c; No 13, 48c; No 14, 44c; No 15, 40c; No 16, 36c; No 17, 32c; No 18, 28c; No 19, 24c; No 20, 20c; No 21, 16c; No 22, 12c; No 23, 8c; No 24, 4c; No 25, 0c; No 26, 0c; No 27, 0c; No 28, 0c; No 29, 0c; No 30, 0c; No 31, 0c; No 32, 0c; No 33, 0c; No 34, 0c; No 35, 0c; No 36, 0c; No 37, 0c; No 38, 0c; No 39, 0c; No 40, 0c; No 41, 0c; No 42, 0c; No 43, 0c; No 44, 0c; No 45, 0c; No 46, 0c; No 47, 0c; No 48, 0c; No 49, 0c; No 50, 0c.

Les options: No 1, 96c; No 2, 92c; No 3, 88c; No 4, 84c; No 5, 80c; No 6, 76c; No 7, 72c; No 8, 68c; No 9, 64c; No 10, 60c; No 11, 56c; No 12, 52c; No 13, 48c; No 14, 44c; No 15, 40c; No 16, 36c; No 17, 32c; No 18, 28c; No 19, 24c; No 20, 20c; No 21, 16c; No 22, 12c; No 23, 8c; No 24, 4c; No 25, 0c; No 26, 0c; No 27, 0c; No 28, 0c; No 29, 0c; No 30, 0c; No 31, 0c; No 32, 0c; No 33, 0c; No 34, 0c; No 35, 0c; No 36, 0c; No 37, 0c; No 38, 0c; No 39, 0c; No 40, 0c; No 41, 0c; No 42, 0c; No 43, 0c; No 44, 0c; No 45, 0c; No 46, 0c; No 47, 0c; No 48, 0c; No 49, 0c; No 50, 0c.

Certaines fluctuations inattendues du marché permettent souvent aux marchands de vous offrir des marchandises de haute marque et de qualité supérieure, à des prix fort réduits. Lisez les annonces.

Fermeture de 3 heures

Table of stock market data including BOURSE DE MONTREAL, Cotes fournies par Langevin et Compagnie, and various stock prices like Canadian Cement, Canadian Steel, etc.

Table of stock market data including MONTREAL et CURB, MARCHÉ DES MINES DU CURB, and various stock prices like Canadian Steel, Canadian Cement, etc.

Les gains de Can. Wire ont augmenté

UN PROFIT NET DE \$197,395 L'ANNÉE DERNIERE, CONTRE \$74,692 EN 1933.

Le rapport de la Cie. Canada Wire and Cable pour l'année terminée le 31 décembre 1934 cause une augmentation sensible dans les profits et la réalisation d'une forte balance au bilan. Le président affirme que les résultats sont meilleurs que pour aucune autre année depuis 1931, tout en soulignant qu'ils sont encore sous le niveau normal et que le volume de transactions nécessaires pour donner des profits tout à fait satisfaisants n'a pas encore été atteint.

Les profits de transactions pour l'année dernière étaient de \$197,395 contre \$74,692 pour l'année précédente et une perte de \$283,566 pour l'année 1932. L'addition d'autres revenus de \$21,820 la déduction de \$160,000 pour dépréciation, des dépenses \$52,329 pour déplacement d'usine et \$250, pour les honoraires des directeurs, laissent une balance de \$5,636 pour l'année. Après la faible déduction de \$55,000 pour dépréciation en 1934 la balance précédente était de \$77,345, ce qui laisse une balance de \$82,979 sur le bilan des profits et pertes de cette année.

À la fin de l'année 1934, le capital net en circulation se comptait au total de \$3,120,039 contre \$2,218,572 à la fin de l'année précédente. Cette diminution s'explique par le récent achat d'une usine à Leaside. Le volume d'affaires de l'année dernière était de 63.2% du volume d'affaires de 1931 contre 41.5% en 1933.

Le marché des produits

MONTREAL, 11. — Les oeufs, A, gros, 18 à 19; B, moyens, 16 à 18 1/2; C, 15; D, 12 à 13; E, 10 à 11; F, 8 à 9; G, 6 à 7; H, 4 à 5; I, 2 à 3; J, 1 à 2; K, 0 à 1; L, 0 à 1; M, 0 à 1; N, 0 à 1; O, 0 à 1; P, 0 à 1; Q, 0 à 1; R, 0 à 1; S, 0 à 1; T, 0 à 1; U, 0 à 1; V, 0 à 1; W, 0 à 1; X, 0 à 1; Y, 0 à 1; Z, 0 à 1.

Le beurre: No 1, 21 1/2 à 22 1/2 cents; le fromage: le fromage d'auton, No 1, 11 à 12 1/4 cents; et le fromage d'été, No 1, 12 à 13 1/4 cents.

Les patates: les patates de Québec, No 2, 40 à 45c; les patates, No 1, de Québec, 50 à 55c; les patates du N.-Brunswick, 60c; les patates de l'Ile du Prince-Edouard, 63 à 68c.

Les fruits et légumes: TORONTO, 11. — (P.C.) Les prix du gros des fruits et légumes, fournis par la maison White et Cie, demeurent stationnaires aujourd'hui.

VOTE DE GREVE AU MEXIQUE

PLUS DE 40,000 PERSONNES DECLARERAIT LA GREVE. MEXICO, 11. — La confédération générale des ouvriers et des paysans, qui compte plus de 40,000 membres, a voté en faveur d'une grève générale au Mexique. A moins que les difficultés en diverses parties du pays ne soient réglées, on croit qu'un appel à la grève serait fait d'ici quelques jours. Douze chefs ouvriers, dit-on, ont été tués samedi par des espions du gouverneur Villareal.

A la recherche de cet enfant

ON DEMANDERAIT UNE RANÇON POUR LE JEUNE RICHARD PERROT. (Presse associée) CHICAGO, 11. — On recherche sans relâche le jeune Richard Perrot, quatre ans, qui fut enlevé dimanche au matin par un homme, au dire de son père. L'enfant est disparu depuis une semaine. Son père a déclaré aux journalistes qu'il espérait que son enfant lui sera rendu avant dimanche.

UNE ROUTE QUI RELIERAIT LES DEUX VILLAGES

La route limitrophe de Navan à Orléans serait construite l'an prochain.

UNE ASSEMBLEE

(Spécial au DROIT) ST-JOSEPH D'ORLÉANS, Ont., 11.— Il est possible que d'ici un an, une route carrossable et entretenue, hiver et été, soit construite, entre Navan et Orléans, sur une distance de trois milles, afin de faciliter les communications entre les deux villages. Il n'en tiendra en tout cas qu'un canon de Gloucester, que cette route soit construite dans le délai prévu.

A une assemblée d'environ 400 contribuables des cantons de Gloucester, accompagné du sous-préfet Louis Perreault, et du conseiller Charles Henri, ainsi que le préfet Marshall Rathwell de Cumberland, accompagné du sous-préfet, et du conseiller Fraser, ont assisté et porté la parole à la réunion. Tous se sont déclarés d'accord sur l'importance de cette entreprise, dont en définitive, bénéficiaire trois cantons.

Le chemin à parachever, est limitrophe aux deux cantons. Il s'étendrait de l'église St-Joseph à la maison de M. John Clairoux à Navan. Pour le moment cette route est en très mauvais état, l'hiver et les printemps. Comme question de fait les contribuables ne peuvent presque pas s'en servir, et pour atteindre Saint-Joseph, ils doivent forcément faire un détour de quinze milles, en passant par Courville et Eastview.

M. John Innes a déclaré toutefois ne pouvoir entreprendre sa part de travaux sans l'aide de M. Marshall Rathwell, préfet de Cumberland, s'est engagé à construire la part des l'an prochain, si le canton de Gloucester veut faire la sienne.

L'assistance a accepté ces propositions avec enthousiasme, hantant que les travaux commencent le plus tôt possible. Les préfets des deux cantons conféreront sous peu avec le député du comté de Russell, le Dr Arthur DesRosiers, d'Eastview. L'entreprise coûterait environ \$10,000, partagée également entre les cantons intéressés.

LES ESCROCS FIRENT PLUS DE \$500,000

LE COLONEL PIGEON DIT QUE CINQ AUTRES "FINANCIERS" D'OTTAWA SERONT ESCROCS. On mande de Toronto que le colonel D.-P. Pigeon, enquêteur en chef de la commission provinciale des valeurs, a déclaré aujourd'hui que le "ring" des vendeurs de valeurs à haute pression à Ottawa a volé le public au montant de plus de \$500,000 depuis deux ans. "La situation à Ottawa est généralement des plus mauvaises," dit le colonel Pigeon. Des accusations sont actuellement dirigées contre Tully, un autre candidat à la mairie, sur T.-H. Fitzgerald, George-H. Gray, V.-H. Morris et William-J. Irvine. Cinquante courtiers ou vendeurs seront accusés à brève échéance.

Ces escrocs, dit le colonel Pigeon, ont mangé les économies de personnes âgées. Le plupart des victimes avaient de 75 à 80 ans. Le plus fort montant qu'ils ont arraché à une seule personne fut de \$50,000. Je puis dire qu'ils ont volé les femmes d'une façon sans précédent. Plusieurs institutrices et une dame des mieux connues dans la vie sociale et pour sa philanthropie ont vu au nombre des victimes."

Les cinq hommes, contre lesquels des mandats ont été émis à Ottawa, sont accusés d'avoir vendu des valeurs sans un permis de la commission des valeurs. Plusieurs d'entre eux ont été accusés de fraude. Plusieurs d'entre eux ont été accusés de haute pression font affaires sans permis depuis 1927 et 1928. "Le ring, dit Pigeon, vendait souvent du stock en échange pour des billets ou des hypothèques. Le stock ne valait absolument rien. Dans plusieurs cas, les escrocs ne remettaient pas même les valeurs en retour de l'argent, des billets ou des hypothèques. Une compagnie prêtait l'argent à des taux à mesure l'intérêt jusqu'à 20 et à 25 pour cent. Par suite de la première partie de son enquête trois personnes ont pu avoir \$10,000 de leurs placements et une même remboursée pour environ \$5,000."

Grave maladie de Lord Dundonald

LONDRES, 11. — Le douzième comte de Dundonald, qui fut commandant de la milice canadienne de 1902 à 1904, est gravement malade à sa résidence de Wimbledon. Il est âgé de 82 ans. Il fit du service dans la guerre des Boers avant sa nomination comme commandant de la milice canadienne.

Korhonen a-t-il été assassiné?

IL EST POSSIBLE QU'IL L'AIT ÉTÉ AVANT L'INCENDIE DE SA MAISON. MONTREAL, 11. — M. Lucien Gendron, C. R., dans son plaidoyer de défense à l'enquête préliminaire sur le soi-disant affaire de contrebande de cinq millions de dollars, déclare que les exportations de liquors ont été faites du Canada aux Etats-Unis à la connaissance de autorités canadiennes. Vous ne me convaincrez pas, dit-il, que toute la Bière qui est transportée à St-Pierre et Miquelon est destinée à ce port et que les autorités gouvernementales le croient aussi.

MEDAILLE D'OR DE L'ACADEMIE FRANCAISE

TORONTO, 11. — L'Académie Française a offert la médaille d'or à l'université de Toronto, en reconnaissance de la participation de cette institution à l'étude de la littérature et de la culture françaises.

PRÊTS DE BANQUE aux MARCHANDS et aux INDUSTRIELS

Les demandes d'emprunts des marchands et des industriels solvables qui ont besoin de crédit reçoivent bon accueil et prompt réponse à la Banque de Montréal.

Notre Banque aborde tous les problèmes de crédit d'une façon utile et constructive. Si l'on veut du crédit bancaire, venez exposer vos besoins à notre gérant local.

Notre Banque aborde tous les problèmes de crédit d'une façon utile et constructive. Si l'on veut du crédit bancaire, venez exposer vos besoins à notre gérant local.

Notre Banque aborde tous les problèmes de crédit d'une façon utile et constructive. Si l'on veut du crédit bancaire, venez exposer vos besoins à notre gérant local.

Notre Banque aborde tous les problèmes de crédit d'une façon utile et constructive. Si l'on veut du crédit bancaire, venez exposer vos besoins à notre gérant local.

BANQUE DE MONTRÉAL

Fondée en 1817. SIÈGE SOCIAL: MONTREAL. SERVICE DE BANQUE MODERNE ET EFFICIENT. 117 années de fructueuses opérations. 6 SUCCURSALES à OTTAWA et les ENVIRONS.

JOHN-B. WOODS RESTE RAYE DE SA PROFESSION

LA COUR D'APPEL DONNE RAISON A LA LAW SOCIETY OF UPPER CANADA CONTRE L'AVOCAT DE HAWKESBURY. TORONTO, 11.— La cour d'appel d'Ontario a hier accordé l'appel de la Law Society of Upper Canada du jugement de l'hon. juge J.-C. Makins, lequel suspendait un décret de la cour ayant le nom de John-B. Woods, de Hawkesbury, du tableau des avocats et procureurs de la province d'Ontario.

Le juge-en-chef suppléant, l'hon. W.-E. Middleton, avait laissé entendre la semaine, à l'audience, que l'appel serait accordé. Le jugement dit que la Law Society Act charge cette société du devoir de exercer la discipline parmi les avocats et procureurs. Quand les "benchers" décident qu'un avocat est indigne de pratiquer le droit, la cour doit automatiquement le rayer du tableau des avocats. C'est parment une formalité.

Invitation A GARDINER

REGINA, 11. — Une invitation d'assister à une conférence des maires et des premiers ministres provinciaux à Montréal a été reçue par le premier ministre J.-G. Gardiner de Saskatchewan. M. Gardiner ne croit pas pouvoir assister à cette conférence, qu'on se propose de tenir le 22 avril.

APPEL DE LORD BESSBOROUGH

VANCOUVER, 11. — Un appel en faveur de l'unité de l'empire et de la conservation des institutions démocratiques a été fait aux citoyens de la Colombie-Anglaise par Lord Bessborough, Gouverneur-Général du Canada, qui est parti aujourd'hui pour l'est, après une tournée dans l'ouest.

Commission Hydroélectrique d'Ottawa

Bureaux Temporaires, 248, rue Albert. Téléphone: 713 Queen.

Commission Hydroélectrique d'Ottawa. Bureaux Temporaires, 248, rue Albert. Téléphone: 713 Queen.

ENQUÊTE SUR LA MORT DE LA FILLETTE

Enfant de 5 ans blessée mortellement par un automobile hier. Elle succombe hier.

L'ACCIDENT

Le coroner J.-E. Craik a ouvert à 10 heures et 20 le matin ses audiences funéraires McKeay Brothers, en enquête au sujet de la mort de Rose-Marie Nolan, âgée de 5 ans, qui a été blessée mortellement par un automobile lundi après-midi, près de la demeure de ses parents, M. et Mme Clifford Nolan, 401 rue Sparks. La fillette a succombé à ses blessures hier après-midi à l'hôpital municipal. Elle avait subi une fracture de la crâne, l'automobile qui blessa mortellement la fillette était conduite par Sam Baylen, 4573 avenue du Parc, Montréal. Après les formalités de l'ouverture, l'enquête a été ajournée à mardi soir, au poste de police.

L'accident est survenu à 4 heures 55 lundi après-midi. Sam Baylen a déclaré à la police qu'il conduisait son automobile vers l'est sur la rue Sparks. Entre les rues Wellington et Bay, la fillette courait dans la rue et s'aventura dans le sentier de l'automobile. Baylen dit qu'il a conduit ensuite à la gauche dans l'espoir d'éviter l'accident. La fillette se heurta cependant sur la garde-boue d'arrière de l'automobile et fut renversée sur le pavé. Baylen transporta la fillette à l'hôpital Général, rue Water. Comme elle ne semblait souffrir que de la choc à la conduite ensuite à la gauche de la fillette s'aggrava et ses parents la firent transporter à l'hôpital municipal. Le docteur J.-J. Danby découvrit bientôt une fracture du crâne, à laquelle la jeune Nolan succomba sur la fin de l'après-midi hier.

Manifestation en l'honneur du P. Finnegan

Les paroissiens de Saint-Joseph ont présenté une bourse bien garnie au R. P. Denis M. Finnegan, O.M.I., provincial des Oblats de langue anglaise au Canada et curé de la paroisse depuis plusieurs années, à l'occasion de son départ prochain pour l'Europe. La manifestation d'estime et de reconnaissance eut lieu hier soir à la salle paroissiale. M. George McGinnis, président de la Holy Name Society, fit la présentation. Au nom des prêtres de la paroisse, le R. P. A.-A. Omer, O.M.I., fit l'éloge du curé sortant de charge.

Soirée poétique au couvent de la congrégation

C'est demain soir qu'aura lieu un pensionnat des Dames de la Congrégation, rue Gloucester. La soirée poétique offerte par Madame Laurette Auger avec ses élèves des cours de diction.

« La Poésie, ce fluide éternel capté par les poètes et transmis par le discours » tel sera le thème de la soirée. (Communiqué)

Songez donc...

Votre ensemble complet de Pâques—les plus chics vêtements que vous puissiez désirer — peut être acheté suivant ces étonnantes conditions —

PAS DE PAIEMENT À COMPTE Seulement qu'après Pâques

Conditions e o m m o d e s pour convenir à toutes les bourses, à votre convenance.

Maintenant

Un vaste assortiment de vêtements en vogue du printemps est en étalage et il n'y a pas de raison pour ne pas vous équiper et vous et toute la famille le tantôt que ces conditions sont en vigueur.

RAPPELEZ-VOUS

Pas d'argent n'est nécessaire avant Pâques et cette offre est faite pour tous les membres de la famille.

L. FINE Limited

185, rue Rideau, Rideau 2692

SOCIÉTÉ ROYALE



M. JEAN CHARBONNEAU, avocat de Montréal et poète canadien distingué, auteur d'un important ouvrage sur l'École Littéraire de Montréal vient d'être élu membre de la Société Royale du Canada.

Saint-Georges ne veut plus d'hôtellerie

UNE DELEGATION S'OBJECTE A LA TRANSFORMATION DE L'AMBASSADOR APARTMENTS EN HOTEL

Les résidents du quartier Saint-Georges s'objectent à l'ouverture d'un nouvel hôtel dans le quartier. Il y a déjà neuf hôtels dans ce quartier résidentiel et 41 hôtels illicites dans toute la ville. Six nouveaux hôtels sont en voie de préparation en ville et ce fait jure quelque peu avec la déclaration de M. Arnold Smith, directeur des hôtels et du personnel de la commission des Liqueurs d'Ontario, à sa dernière visite officielle à Ottawa, à savoir qu'il n'accorderait pas d'autre permis de vente de bière et de vin à Ottawa.

Une délegation de protestataires s'est rendi hier soir chez le président du quartier Saint-Georges dans l'Association Libérale de l'Est d'Ottawa pour s'objecter à la transformation des "Ambassador Apartments", 254, rue Rideau, en un hôtel pour la vente du vin et de la bière. Le président a assuré la délegation qu'il communiquerait la protestation aux autorités compétentes.

DES MEDAILLES SOUVENIR DU JUBILE DU ROI

En réponse à une question soulevée par M. John Vallance, député libéral de Battleford-Sud, et M. C.-E. Bothwell, député libéral de Swift Current hier aux Communes, M. C.-H. Cahane, secrétaire d'Etat, a fait savoir qu'il croit comprendre que l'hôtel des Monnaies d'Angleterre frappera des médailles et les vendra dans ce pays, en souvenir du 25ème anniversaire d'accession du roi George au trône d'Angleterre. On a suggéré qu'un certain nombre de ces médailles soient mises à la disposition de l'hôtel des Monnaies, à Ottawa, et vendues au Canada. M. Cahane dit qu'il ne sait pas si l'hôtel des Monnaies du Canada a reçu des médailles en question de Londres. Il sait toutefois que certaines médailles seront distribuées comme cadeaux du Roi à certains gens en Angleterre, suivant les instructions du roi.

TELEGRAMME

M. Vallance avait reçu un télégramme de Lloydminster, Saskatchewan, demandant le prix de 500 médailles qu'un comité de citoyens voulait remettre aux enfants d'écoles. M. Rothwell demanda à M. Cahane de donner une réponse précise demain. Celui-ci fit observer que la chose n'était pas de son ressort. M. Rhodes, ministre des Finances, dont la question relève, a promis de faire enquerir et d'aviser la Chambre.

FAITS-OTTAWA

Les pompiers d'Ottawa ont été appelés à 10 h. 53 ce matin à la demeure de Mme Blanchard, 48 rue St-André, à des étincelles avaient mis le feu à la toiture. Les dommages furent légers. Les pompiers ont aussi été appelés à éteindre deux feux d'herbe aujourd'hui, l'un à 10 h. 55 a. m. à l'angle des rues Templeton et Herderson, et l'autre à 11 h. 54, près du moulin Oliver, avenue Gladstone.

John-A. Brouse, homme d'affaires bien connu d'Ottawa, est décédé subitement hier à sa résidence, 85 rue MacLaren, après une brève maladie. Il était âgé de 88 ans. Le défunt était le neveu de feu le sénateur Brouse, Natiif d'Iroquois, Ont., il habitait Ottawa depuis plus de 50 ans.

J.-R. O'Connell, ministre britannique des Pensions qui succéda à P.-N. Smith, comm. représentant du ministère au Canada, est arrivé à Ottawa hier avec sa famille et a pris possession de ses bureaux, à l'édifice du Journal. M. Owen est entré immédiatement dans ses nouvelles fonctions.

Catéchisme pour les Tout Petits

Préparation facile et brève à la Première Communion des tout petits. 60ème mille.

10c l'unité - 50c le douz. \$4.00 le 100

Le Messenger St-Michel Sherbrooke, P. Q.

L'IMMEUBLE DE LA "BELL" SERA BIENTÔT ÉRIGÉ

Administration et centrale d'exploitation angle des rues Albert et O'Connor SERVICE AUTOMATIQUE

La Bell Telephone Company confirme la nouvelle publiée dans le "Droit" d'hier à l'effet qu'elle a acquis les propriétés à l'angle des rues O'Connor et Albert qui serviront de placement au futur immeuble central d'administration et d'exploitation de ses services téléphoniques. Les édifices actuels seront démolis. Le nouvel immeuble sera d'un style et d'une construction qui fera honneur à la capitale. Par suite du progrès dans l'art téléphonique il sera possible avec le temps d'y loger les appareils du tableau central de distribution qui dessert toute la région d'Ottawa et de Hull.

BUREAU DE LA RUE QUEEN

Dans l'aveuglement du service téléphonique à Ottawa le bureau central "Queen" aura bientôt cessé d'être utile. Les tableaux du service local et de longue distance seront remplacés dans le nouvel immeuble des rues Albert et O'Connor par de nouveaux appareils.

Conférence la plus importante...

(Suite de la 1ère page)

ragantes en France.

Dans les milieux anglais, on dit que la délégation britannique n'a pas de plan déterminé. Elle serait conçue d'un plan de paix qui exclurait l'Allemagne.

Dans l'après la Presse Associée, les vues des diverses délégations:

Réarmement allemand.—La Grande-Bretagne est prête à accepter la déclaration de Hitler et à négocier en vue de futures limitations; la France proteste contre le réarmement; l'Italie l'accepte, mais à l'exception de l'Angleterre, elle désire une entente en vue d'empêcher l'expansion des établissements militaires.

CAUSE DE LA Cie KELLOGG

ELLE EST PRISE EN DELIBERE PAR LA COMMISSION DU TARIF

La Commission du Tarif a pris en délibère aujourd'hui la demande de la Cie W. K. Kellogg, Limited, de London, Ont., pour un "drawback" de 60 pour cent des droits sur le riz importé.

Le représentant de la Cie Kellogg, M. Vincent Dupuis, a déclaré que la compagnie faisait usage d'un riz spécial.

C'est alors que le président suggéra une entente entre les subsidiaires canadiennes des compagnies des Etats-Unis et les compagnies canadiennes même. Il ajouta qu'il avait demandé le temps de s'entendre d'ici le prochain budget.

UNE DEMANDE DE DOCUMENTS

M. Vincent Dupuis, député de Laprairie-Napierville, inscrit aux procès-verbaux de la Chambre l'ordre suivant pour production de documents: "Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes ou autres documents chargés de 1931 à aujourd'hui, entre l'honorable député de Barkin-Markinogé (M. J.-A. Barrette) ou toutes autres personnes et le très honorable premier ministre ou avec tout autre membre de son cabinet au sujet de la contribution à être octroyée par le gouvernement fédéral pour le parachèvement de l'université de Montréal."

Feu Adolphe Giguère de Québec

QUEBEC, 11.—Adolphe Giguère, 49 ans, télégraphiste, a succombé hier à une longue maladie. Il avait déjà souffert de la peste au Pacifique Canadien du Canadian National et de la Presse Canadienne comme télégraphiste. Il était frère de M. Lucien Giguère, secrétaire de la Commission des Liqueurs de Québec et ancien secrétaire de Sir Wilfrid Laurier.

Il laisse dans le deuil, sa mère et deux autres frères.

SEANCES AJOURNEES

Le comité parlementaire des pécherias a ajourné jusqu'après le congé de Pâques l'étude du bill de M. T. Reid, libéral de New-Westminster, qui prohiberait la pêche à la seine du saumon rose et sockeye dans certaines régions du fleuve Fraser. La mesure restreindrait le droit de pêche à celui de se servir de filets.

BOITE A PAIN

Trois nuances Special. 98c

BOUILLOIRES

En toile galvanisée. 89c

TORONTOW

296, rue Dalhousie — Rid. 3123

VASTE PROJET POUR PROCURER DU TRAVAIL

Une garantie fédérale aux obligations ferroviaires pour matériel d'exploitation.

Le premier ministre donne aujourd'hui avis d'une résolution qui annonce un vaste projet de travaux publics. Mais dans la même résolution il se propose d'accorder une somme de quinze millions au Pacifique Canadien et au Canadian National pour du matériel d'exploitation.

Voici le texte de l'avis de résolution: "Qu'il est opportun de présenter un projet de loi pour créer des entreprises dans tout le Canada, et pour autoriser le gouvernement à garantir des obligations d'une somme de quinze millions des Chemins de fer nationaux et de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour du matériel d'exploitation."

LES GARANTIES

Les C. N. R. et le C. P. R. avaient tous deux demandé, voilà déjà quelque temps, l'aide du gouvernement pour leur permettre d'acheter du matériel d'exploitation. Ils avaient demandé des garanties considérables. Le gouvernement a décidé de se rendre à leur demande mais il ne leur accordera pas autant que les compagnies le désiraient. Il ne leur avancera que \$7,500,000 chacune.

TRAVAUX PUBLICS

Le ministre des Travaux Publics, M. Stewart, fera une déclaration de son projet au sujet du programme ministériel des travaux La loi nouvelle continue la loi de l'an dernier mais en renchérisant. On annonce, plusieurs autres projets de construction.

L'hon. Bennett peut sortir

C'EST LA PREMIERE FOIS DEPUIS LE 24 FEVRIER

C'est aujourd'hui que le premier ministre, M. R.-B. Bennett, doit pour la première fois depuis le 24 février, prendre de l'exercice en plein air. Bien qu'il n'ait pas quitté sa cahambre encore, M. Bennett a tenu depuis un semaine de fréquentes conférences avec les ministres. Il doit, dit-on, s'embarquer à la fin de la semaine prochaine à New-York, pour Londres, où il assistera aux fêtes du Roi. Toutefois, aucune décision n'a été prise à cet égard.

Il est fort probable que la Chambre des Communes n'ajourne que la semaine prochaine, mercredi vraisemblablement.

Les radiophiles entendent le Prince de Galles

Son Altesse le Prince de Galles sera entendu par tout le Canada demain après-midi, 12 mars, de 4 h. 30 à 4 h. 40, lors d'une émission impériale, relayée de Londres, Angleterre. Le Prince parlera en faveur d'une caisse du Jubilé d'Argent du Roi et son discours sera transmis au Canada par téléphone transatlantique.

Le soir à 7 h. 45, la Commission de Radio répète au moyen du bi-directionnel l'émission de l'après-midi pour ceux qui n'auraient pu entendre le premier relai.

L'ÉLECTION SERAIT-ELLE RETARDÉE À '36?

Une prérogative de l'Etat dont pourrait se prévaloir le gouvernement Bennett.

POSSIBILITE

Si le gouvernement voulait se prévaloir des pouvoirs que lui donne la loi d'assistance-chômage, votée annuellement depuis quatre ans, et invoquer les raisons de paix, d'ordre et de bon gouvernement, il pourrait, affirmer, retarder les élections fédérales jusqu'à l'an prochain.

Sans doute est-ce là une possibilité technique mais une possibilité technique est toujours une possibilité journalistique. C'est pourquoi nous en parlons.

Interrogé par M. W.-L. Mackenzie King, chef de l'opposition libérale, aux Communes, tout récemment, M. Hugh Guthrie, ministre de la Justice, a dit que le gouvernement ferait des élections quand il jugerait avoir la chance de les gagner. Sans doute, il a donné son opinion personnelle sur la pratique parlementaire qui veut que le Parlement actuel cesse d'exister le 18 août cette année. A cette date, il y aura cinq ans que la proclamation officielle des élections de 1930 aura exigé le retour des brefs. Mais il y a une autre interprétation à cette question de retour des brefs. Une certaine opinion veut que le gouvernement dure cinq ans à dater du retour du dernier bref électoral et non pas cinq ans à dater du jour fixé dans la proclamation pour le retour des brefs électoraux. Le dernier bref, en 1930, a été retourné au mois d'octobre.

Si on dit qu'il fallait prendre cette dernière interprétation, le Parlement actuel ne cesserait d'exister qu'au mois d'octobre.

Or, rien n'empêche le gouvernement de prendre cette dernière interprétation, s'il le désire, afin d'imposer un retour des brefs.

La révision des listes électorales est en cours. Il faudra bien jusqu'au mois de juillet pour la parachever, puis au mois d'août pour entendre les appels. Viendra ensuite l'impression des listes.

La loi des secours sociaux au gouvernement a droit au moins technique de prendre l'importance quelle mesure pour assurer la paix, l'ordre et le bon gouvernement. Si, étant donné la situation, le gouvernement invoquait ce pouvoir, il pourrait prolonger la durée d'existence du Parlement de douze mois au moins. Tout de même, il était intéressant de souligner la possibilité, croyons-nous.

UNE PARTIE D'UN VILLAGE MENACE

PETERBOROUGH, Ont., 11.—Un incendie menace en ce moment toute la partie commerciale du village de Norwood, situé à 25 milles au nord-est d'ici. C. P. Pearce à 1 h. 30 et les flammes se propagent rapidement, poussées qu'elles sont par un fort vent.

LE RAPPORT SUR LE LOGEMENT

Les membres du comité parlementaire du logement sont prêts à rédiger le rapport qu'il doivent soumettre au Parlement. Depuis plusieurs semaines ce comité entend des témoignages sur la disparition des taudis et la construction de logements salubres. On s'attend à ce que le gouvernement prenne d'importantes décisions après avoir considéré ce rapport.

COKE OTTAWA

Achetez de "La Meilleure Valeur en Combustible"

Fabriqué par The OTTAWA GAS Co. 56, Sparks, Ottawa - Queen 5000 85, Principale, Hull - Sher. 2236

BOITE A PAIN

Trois nuances Special. 98c

BOUILLOIRES

En toile galvanisée. 89c

TORONTOW

296, rue Dalhousie — Rid. 3123

L'assemblée gén. annuelle est remise sine die

LA FEDERATION LIBERALE DE L'EST DE L'ONTARIO ATTEND DE CONNAÎTRE LA DATE DES ELECTIONS.

En raison du retard apporté par le gouvernement à annoncer la date des élections générales, l'Assemblée générale annuelle de la Fédération Libérale de l'Est de l'Ontario, qui devait avoir lieu samedi prochain, à Ottawa, a été remise sine die. C'est à la décision arrêtée à midi aujourd'hui par le conseil de la fédération, réuni à Ottawa sous la présidence de M. Donald Macdonald, d'Alexandria, Ontario, président. Cette réunion annuelle devait marquer l'ouverture de la campagne fédérale, et on devait s'y occuper activement de l'organisation de l'élection.

On attendra donc la proclamation du gouvernement pour fixer la date de l'assemblée annuelle.

Autres demandes d'exemption

La Canadian Lumbermen's Association a demandé aujourd'hui au comité sénatorial de la Banque et du Commerce d'exempter de la loi de la journée de 8 heures les employés à la coupe, à la drave et au sciage du bois. La demande ne couvre pas les moulins de pulpe et de papier.

M. W. R. Beatty, président de l'Association, a fait observer que cette demande était surtout fondée sur le fait que cette industrie est tout à fait saisonnière.

Le trophée McKee

Le ministre de la Défense nationale annonce que le trophée d'aviation McKee a été mérité par le lieutenant-aviateur E.-G. Fullerton, sous-commandant du poste de l'Aéronautique du Canada à Rockliffe, près Ottawa.

C'est la deuxième fois que le trophée, officiellement appelé le trophée transcanadien, va à un officier de l'Aéronautique depuis 1927, date où il fut mis en concurrence pour la première fois.

Ce trophée est un don de feu J. Dalzell McKee. Il est accordé à l'aviateur canadien qui fait la contribution la plus méritoire à l'aviation canadienne pendant l'année. McKee fut le compagnon du commandant d'escadron Earl A. Godfrey, officier commandant de Fullerton, lors de la première envolée faite d'une extrémité du Canada à l'autre.

Le maire Nolan se dit opposé à ce projet

LA JOURNEE DE 8 HEURES POUR LES POMPIERS COUTERAIT \$125,000 DE PLUS.

Le maire P.-J. Nolan, interviewé par un représentant du "Droit", déclare qu'il est opposé à l'adoption du système de trois pelotons au service des incendies d'Ottawa. Un bill a été soumis à la législature d'Ontario, demandant l'adoption de ce système dans toutes les villes dont la population est de plus de 10,000 âmes.

Si la journée de huit heures était substituée au système de deux pelotons à l'honneur actuellement chez les pompiers d'Ottawa, la ville serait appelée à déboursée une somme supplémentaire de quelque 125,000 dollars par année, dit le maire Nolan. Il faudrait engager plusieurs nouveaux pompiers. Comme la ville ne peut faire cette dépense, il lui faudrait réduire les salaires pour établir le système.

Les pompiers travaillent actuellement 12 heures par jour à Ottawa. Cependant, ils n'ont pas de l'ouvrage continuellement. Ceux qui travaillent la nuit particulièrement, peuvent se coucher et rester au lit tant qu'il n'y a pas d'appel. Ils semblent d'ailleurs satisfaits du système actuel.

Les écolières de St-Charles se reprennent

ELLES REPRENNENT LE TROPHÉE MCKINLEY ET MÉRITENT LE DRAPEAU DE M. BALHARRIE.

Le trophée d'assiduité McKinley retourné à l'école des filles de St-Charles. La présentation se fit hier sous la présidence de l'inspecteur Charles-Auguste Latour. Le juge J.-F. McKinley présenta la coupe en présence de M. J.-A. Perras, président de la commission des écolières séparées d'Ottawa de M. l'abbé Félix Raymond et de M. J.-E. Legault, officier d'assiduité. La séance eut lieu à 1 h. 30.

M. J.-P. Balharrie a aussi présenté un drapeau que l'école conservera en reconnaissance pour avoir gagné le trophée McKinley pendant trois mois consécutifs. Le pourcentage de mars fut de 98.1 p. cent.

À l'école St. Margaret Mary, à 2 h. 30, se fit la présentation du trophée pour les écoles séparées de langue anglaise. La réunion était sous la présidence de l'inspecteur J.-P. MacDonald. Le juge McKinley fit la présentation. Les écolières conservèrent le pourcentage de 97.9 pour cent. Etait présent M. l'abbé Armstrong, le président Perras, le commissaire J.-T. Shaughnessy, l'inspecteur Latour et M. Legault.

Vente Bric-à-brac

SALLE PAROISSIALE Eglise St. John 275, rue Elgin

Vendredi, 12 avril, à 9 a.m.

Nouveautés en chapeaux pour hommes



Chapeaux mous

Tous des nouveautés, et en un choix comme seul Blanchet peut offrir — styles les plus récents — rebord baissé en avant ou reculé en arrière, Blanc-neige, perle, acier, gris fer, tan et noir.

1.95 - 2.95 - 3.50 BAS DE FANTAISIE

Nouveaux dessins, beau choix de nuances.

NOUVELLES CHEMISES

Tadoussac Homespun, dans les plus nouvelles nuances du printemps

CRAVATES pour appareiller, 50c

J.-E. BLANCHET

34, RUE RIDEAU (près Sussex)

RED & WHITE Food Stores

Un hôte quotidien dans les foyers

Chaque jour de l'année les produits Red & White sont consommés dans des milliers de foyers — et l'épargne effectuée sur les achats de chaque semaine constitue l'argent suffisant à l'obtention de plusieurs articles nécessaires et utiles.

POIS
STANDARD No 4
Boite No 2
3 pour 25c

APPETIT A SALADE
Red & White
Bout. de 12 onces **23c**

Biscuits au Soda
McCormick
Sac de 1 livre
2 pour 23c

Cirage à Chaussures
DANS LA BOITE
10c

UNE PARTIE D'UN VILLAGE MENACE
(Presse Canadienne)
PETERBOROUGH, Ont., 11.—Un incendie menace en ce moment toute la partie commerciale du village de Norwood, situé à 25 milles au nord-est d'ici. C. P. Pearce à 1 h. 30 et les flammes se propagent rapidement, poussées qu'elles sont par un fort vent.

LE RAPPORT SUR LE LOGEMENT
Les membres du comité parlementaire du logement sont prêts à rédiger le rapport qu'il doivent soumettre au Parlement. Depuis plusieurs semaines ce comité entend des témoignages sur la disparition des taudis et la construction de logements salubres. On s'attend à ce que le gouvernement prenne d'importantes décisions après avoir considéré ce rapport.

Achetez de COKE OTTAWA
"La Meilleure Valeur en Combustible"
Fabriqué par The OTTAWA GAS Co. 56, Sparks, Ottawa - Queen 5000 85, Principale, Hull - Sher. 2236

BOITE A PAIN
Trois nuances Special. 98c

BOUILLOIRES
En toile galvanisée. 89c

TORONTOW
296, rue Dalhousie — Rid. 3123

Nouveau Sirop d'Erable Pur
Gallon impérial. Chacun **\$1.59**

MIEL PUR DE TREFLE
Pot de 16 onces **25c**

RIZ
Qualité de fantaisie **3 lvs 25c**

Cornichons Mélange Sucre
Faiton Pot de 26 onces **25c**

Oxydol
Gros paquet. **23c**

Crevettes Boite No 1 **15c**

Blé-d'Inde Golden Bantam
DEWKIST. De choix. Boite No 2 **2 pour 21c**

POMMES DE CHOIX **15c**
AYLMER. Boite No 2 1/2

Sucre Granulé 10 lvs 52c

FRUITS ET LÉGUMES

POMMES SPY No 1. Le gallon **33c**

BANANES. La douzaine **25c**

CELERI. Le paquet **19c**

CAROTTES (Nouvelles) 2 pqt 15c

TOMATES (fermes et mûres) 2 lvs 29c

CHOCOLATE DROPS
de Walker. Extra spécial.

19c La livre.

Flocons de Maïs KELLOGG 3 pour 21c

Amidon de Maïs (Corn Starch)
Marque BENSON. Le paquet **12c**

Savon Sunlight 2 pour 11c

Poudre à Pâte Red & White **25c** La livre

Farine de Sarrasin **5c**